

*Registres de l'Académie des Inscriptions et Médailles*

*1698.*

**Registre-  
journal des  
délibérations  
de 1698**

1698.

**Du mardy 7 janvier**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description de la médaille sur la défaite des corsaires de Tripoly dans le port de Chio et elle a esté arrestée [dessin]. Les corsaires de Tripoly fuyant la rencontre des vaisseaux du Roy commandés par le s<sup>r</sup> Duquesne, lieutenant général, s'estoient retirés sous le canon de la forteresse de Chio et le bacha qui y commandoit avoit fait mettre 40 pièces de canon en batterie pour les deffendre. Duquesne s'estant avancé jusque sous le feu de la place, coula à fonds à coups de canon une partie de leurs vaisseaux, renversa plusieurs maisons de la ville et abbatit leurs principales mosquées. Le désordre fut si grand que les habitans effrayés envoyèrent demander du secours à Constantinople. Le capitain bacha y vint en diligence et entra dans le port avec 36 galères du Grand Seigneur, mais il n'osa rien entreprendre et sembla n'estre venu que pour estre spectateur de tout ce débris. Cependant les François empeschoient également les Turcs et les pirates de sortir du port. Le capitain bacha estoit venu sans provisions et n'y pouvoit plus subsister. Enfin il proposa des conditions d'accommodement pour les corsaires et demanda pour luy-mesme la liberté de s'en retourner. Le s<sup>r</sup> Duquesne régla les articles du traité ; les esclaves françois furent ramenés à son bord et deux mois après on rendit tous ceux qui estoient à Tripoly. C'est le sujet de cette médaille. On y voit un corsaire prosterné devant la bannière de France ; la Victoire qui tient cette bannière foule aux pieds un turban ; le port et la ville sont dans l'esloignement. Les mots de la légende : « *De piratis turca spectante* » signifient que cet avantage a esté remporté sur les pirates en présence des Turcs. À l'exergue on lit : « *Chios* », ce qui marque le lieu où s'est passée l'action. 1681.

Quelqu'un de MM. a fait une difficulté sur ce que à l'exergue on a mis simplement Chios, disant que l'on pouvoit croire, suivant les médailles antiques que c'est la ville de Chio qui a fait frapper cette médaille, mais il y a des exemples, mesme dans l'antique, où l'inscription marque le lieu où s'est

1698.

passée l'action, comme dans les médailles d'Auguste où il y a simplement Actium, ce qui marque le promontoire à la veüe duquel Auguste défit Antoine et Cléopâtre et d'ailleurs la légende fait bien connoistre que Chios est le lieu où, en présence des Turcs, les François ont défit les corsaires, puisque Chio appartient au Grand Seigneur.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du samedi 11 janvier**

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par feu M. de La Chapelle de la médaille sur l'achèvement du canal des deux mers et elle a esté arrestée [dessin]. Le dessein de joindre les deux mers par le moyen de la Garonne et de l'Aude a esté proposé plusieurs fois, mais les difficultés qui paroissent insurmontables avoient tousjours empesché de l'entreprendre. Le Roy est venu à bout de cet ouvrage prodigieux. Il fut entrepris par ses ordres en 1666 et achevé en 1681. L'utilité en est considérable pour tout le royaume et principalement pour deux de ses plus fertiles provinces, la Guyenne et le Languedoc, qui envoient aujourd'huy leurs denrées d'une mer à l'autre en très peu de jours, au lieu qu'auparavant il falloit prendre un détour de 800 lieues, le long des costes d'Espagne et passer le détroit de Gibraltar. Cette communication commence par un réservoir de 4000 pas de circonférence et de 80 pieds de profondeur qui reçoit les eaux de la Montagne noire ; de là elles descendent à Naurouse dans un bassin de 200 toises de diamètre, tout revestu de pierre de taille où est le point de partage pour distribuer les eaux à droite et à gauche dans un canal de 64 lieues de long dans lequel se jettent plusieurs petites rivières, soutenues d'espace en espace par plus de 100 escluses. Ce canal est conduit en de certains lieux sur des aqueducs et sur des ponts d'une hauteur incroyable qu'on a faits exprès pour donner passage pardessous à d'autres rivières, mais ce qu'il y a de plus estonnant, c'est qu'en d'autres endroits on l'a taillé tantost à découvert et tantost en voute de plus de

1698.

1000 pas dans le roc. D'un bout il se joint à la Garonne auprès de Tholose et de l'autre bout, traversant deux fois l'Aude, il passe entre Béziers et Agde et va finir au grand lac de Tau qui s'étend jusqu'au cap de Sette où l'on a trouvé moyen de faire un port. C'est le sujet de cette médaille. Il y en a eu une frappée en 1666 sur l'entreprise de cet ouvrage ; celle-cy en marque l'accomplissement. Le fleuve de Garonne s'avance pour présenter un navire au port de Sette, figuré par un vieillard qui tient une ancre à la main. Neptune sur son char tesmoigne sa surprise de voir que ce fleuve dont les eaux prennent leur cours vers l'Océan ayt pu s'ouvrir un chemin pour entrer dans la Méditerranée. Les mots de la légende : « *Juncta maria* » signifient la jonction des mers et ceux de l'exergue : « *A Garumna ad montem Setium fossa perducta* » veulent dire le canal depuis la Garonne jusqu'au port de Sette achevé. 1681.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardi 14 janvier

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur les appartemens et elle a été arrêtée [dessin]. Cette médaille a été frappée à l'occasion de ces agréables assemblées qui se font le soir chez le Roy, certains jours de la semaine où les appartemens sont ouverts à tout le monde. Les trois divinités qui sont représentées marquent les divertissemens qu'on y prend. La première est une muse qui tient une lyre pour signifier la Musique ; la seconde est Pomone avec une corbeille de fruits pour marquer tous les fruits et tous les rafraîchissemens qu'on y sert à profusion ; la troisième est Mercure pour représenter les jeux. Un bastiment magnifique en forme de sallon fait fond à ces trois figures ; un chandelier à plusieurs branches et garni de lumières pend du haut de la voûte. Les mots de la légende : « *Hilaritati publicae aperta regia* » font connoître que le Roy veut bien que sa maison soit ouverte aux plaisirs de ses sujets. On lit ces autres mots à l'exergue : « *Comitas et magnificentia principis* » qui veulent dire la bonté et la magnificence du Roy. 1682.

1698.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du samedi 18 janvier**

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur l'établissement des compagnies de cadets et d'abord on a censuré la légende : « *Ordinum militiae tyrocinium.* » On a représenté que cette inscription avoit esté fort agitée et qu'elle avoit encore esté approuvée pour le catalogue. Toute la compagnie est néanmoins tombée d'accord qu'elle n'estoit pas bonne et que *tyrocinium ordinum* estoit une mauvaise construction. Ainsy, tout d'une voix, on a résolu d'oster ce mot d'*ordinum* et de mettre seulement *Militiae tyrocinium.* On a ensuite leü la description et elle a esté corrigée et arrestée [dessin]. Le Roy considérant combien il estoit nécessaire d'avoir de bons officiers dans les troupes, jugea qu'il estoit important de former des gens propres à remplir les charges qui viendroient à vaquer dans ses armées. C'est pourquoy il avoit établi en plusieurs places de son royaume des compagnies de jeunes hommes à qui il avoit donné le nom de cadets. Les enfans des gentilhommes ou de gens vivant noblement y estoient receüs et instruits aux despens du Roy en tous les exercices militaires et lorsqu'ils estoient devenus capables de commander, on leur donnoit les charges vacantes dans les régimens, nul n'y pouvant estre admis sans avoir servi dans les troupes de la maison du Roy ou sans avoir esté quelque temps élevé dans une de ces compagnies qui estoient comme autant d'écoles où l'on apprenoit le mestier de la guerre. C'est le sujet de cette médaille. Une troupe de jeunes hommes y est représentée avec un officier qui leur met l'espée au costé pour monstrier qu'ils embrassoient la profession des armes et qu'ils estoient receüs dans ces compagnies. Les mots de la légende : « *Militiae tyrocinium* » signifient l'apprentissage de la guerre et ceux de l'exergue : « *Nobiles educati munificentia principis* » veulent dire les jeunes gentilhommes dressés et instruits aux exercices militaires par la munificence du Roy. 1682.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du mardy 21 janvier**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a apporté la description de la médaille sur ce que le Roy dans un procès pour son domaine se condamna luy-mesme. Le fait n'y est pas bien exposé et M. l'abbé Tallemant s'est chargé de prier M. de La Ferrière, maistre des requestes qui estoit un des rapporteurs de cette affaire, de vouloir bien en faire un petit extrait pour la compagnie.

On a examiné ensuite la description faite par feu M. Félibien de la médaille sur le bombardement d'Alger et elle a esté arrestée [dessin]. Les corsaires d'Alger ayant plusieurs fois violé les traités qu'ils avoient fait avec la France, le Roy donna ordre à ses vaisseaux de courir sur eux. On les battit en plusieurs rencontres et ils furent contraints de se réfugier dans leurs ports. Enfin S. M. envoya une armée navale devant la ville d'Alger pour la bombarder. Les bombes abbatirent un grand nombre de maisons, mirent le feu à une partie de cette ville et y jettèrent une si grande consternation que les Algériens se virent obligés d'avoir recours à la clémence de S. M. Ils demandèrent pardon, promirent d'observer inviolablement les traités et rendirent 600 esclaves chrestiens qu'ils avoient pris sous la bannière de France. C'est le sujet de cette médaille. On y voit Minerve, c'est-à-dire la déesse de la Valeur et de la Prudence ; d'une main elle présente son égide à un corsaire à genoux et renversé et de l'autre elle tient deux esclaves qu'elle a délivrés. La légende : « *Cives a piratis recuperati* » signifie les esclaves chrestiens retirés des mains des pirates ; à l'exergue : « *Algeria fulminata* », la ville d'Alger foudroyée. 1682.

M. l'abbé Renaudot a fait quelque difficulté sur le mot *Algeria*, prétendant qu'il faut dire *Algezira* suivant les modernes, à cause que l'on nomme dans le pays vulgairement cette ville *Algezir* ; si mieux on aimoit la nommer selon son ancien nom, *Julia Caesarea*. On a eu d'abord recours au dictionnaire

1698.

géographique d'Ortelius qui dit bien que c'est la mesme ville qui se nommoit autrefois *Julia Caesarea*, *Jolia* ou *Jol*, simplement dans les médailles, mais il ne laisse pas de dire qu'on la nomme présentement *Algeria*. Quelques-uns ont dit qu'il estoit assez douteux qu'Alger fust l'ancienne *Julia Caesarea*, que Sanson dans sa géographie le nie positivement et prétend démonstrer le contraire. M. l'abbé Renaudot et M. Despréaux ont promis là-dessus de consulter leurs livres et de rapporter les autorités à la compagnie.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du samedi 25 janvier**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a apporté plusieurs décisions de M. de Pontchartrain sur les inscriptions de médailles dont la compagnie s'estoit rapportée à luy. Les voicy :

- on ne mettra point à la médaille de la bataille de Saint-Denis près de Mons, *Mars celatae pacis vindex*, ce mot de *celatae* paroissant trop fort et injurieux. On se contentera de mettre *Mars pacis vindex*
- à la médaille de Deinsse et de Dixmud en 1695 on mettra *Hostes ad deditionem coacti septem mille*
- à la médaille sur la prise d'Oudenarde on laissera la légende *Mars Hymenaei vindex*
- ; on otera la médaille sur l'Académie Française où il y a l'isle de Delos et pour légende *Immotam coli dedit*
- à la médaille sur la bataille navale de 1672, on mettra simplement *Victoria navalis*
- à la médaille sur la prise de Courtray et de Dixmud en 1683, la légende sera *Mars jus negatum repetens*

M. Dacier qui n'avoit pu se trouver à l'assemblée à cause de quelques affaires avoit envoyé à M. l'abbé Tallemant deux desseins de médailles, l'un pour Rochefort, l'autre pour Toulon. Voicy son propre escrit : pour remplir l'idée que M. de

Pontchartrain a donné[e] sur le port de Rochefort, je propose de prendre pour type le plan du port et de l'arsenal et Neptune sur un char au-dedans du port et de mettre pour légende : « *Receptus terra Neptunus* » de la *Poétique* d'Horace « *Sive receptus terra Neptunus, classes aquilonibus arcet*. » Ce mot a été employé par Horace pour une occasion pareille à celle-cy, car il le dit pour louer Auguste du port qu'il avoit fait à Baies. On pourroit aussy conserver tout le sens du vers d'Horace en mettant *Neptunus conservator terra receptus* ; le mot *conservator* exprime *classes aquilonibus arcet* et c'est un titre que les Anciens donnoient à Neptune et qui a été pris sans doute des inscriptions grecques, *Neptunus Soter* (*Ποσιδέωνι σωλήσί*, Hérodote).

Pour le port de Toulon la veüe du port et de l'arsenal et Minerve assise. Pour légende ce mot de Virgile : « *Hospita puppibus*. »

On a approuvé la première qui est pour Rochefort et on a néantmoins exhorté MM. à y penser encore.

MM. Renaudot et Despréaux ont dit que M. de Thou se servoit dans son *Histoire* du mot d'*Algeria*. Ainsy, il demeurera.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la construction de Sarlouis et elle a été arrêtée [dessin]. Le Roy voulant achever de fermer entièrement la Lorraine aux Allemands, résolut de faire bastir une place sur la Sarre, rivière qui va [se] rendre dans la Moselle. Il choisit pour cela la situation la plus avantageuse, y traça le plan d'une ville et y fit construire des fortifications régulières qui estant de tous costés environnées de cette rivière qu'on élève mesme par des escluses pour inonder quand on veut une partie du pays, rendent cette place très forte et très considérable. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la nouvelle ville de Sarlouis sous la figure d'une femme couronnée de tours. Elle porte sur sa main une forteresse qu'elle monstre au fleuve de la Sarre qui est couché à ses pieds, appuyé sur son urne et qui regarde avec surprise et avec joye le nouvel ornement que cette place va donner à ses bords. Les mots qui sont autour de la médaille : « *Sarloisium conditum* » font connoistre le nom de Sarlouis donné à cette ville et composé, comme l'on voit, de celuy



1698.

du fleuve et de celui du Roy qui l'a fait bastir ; à l'exergue 1683.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du mardi 28 janvier**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant sur la médaille d'Hunningue et elle a été arrêtée [dessin]. Le Roy qui est toujours attentif au bien de ses sujets a pris un soin particulier de fortifier les frontières de la France par les endroits qui pouvoient être ouverts aux ennemis et comme entre Basle et Brisac il n'y avoit point de place qui pût empêcher les Allemans d'entrer dans la Haute Alsace, S. M. a fait fortifier Hunningue, petit bourg à demi-lieue de Basle et en a fait une place très régulière à cinq bastions avec tous les dehors nécessaires. C'est le sujet de cette médaille. On y voit Pallas, déesse de la guerre et des arts à qui la ville d'Hunningue, sous la figure d'une femme couronnée de tours, présente le plan de ses fortifications ; le fleuve du Rhin, appuyé sur son urne, regarde le plan de cette ville qui vient parer ses rivages. Les mots de la légende : « *Munitis ad Rhenum finibus* » signifient les frontières fortifiées sur les bords du Rhin ; à l'exergue : « *Huninga condita* », Hunningue bastie.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du samedi 1<sup>er</sup> février**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Renaudot a apporté la description de la médaille sur la prise de Luxembourg, mais comme il avoit compris dans sa description la prise de Courtray et de Dixmud dont il y a une médaille à part, on a jugé à propos de séparer tout ce qui regarde Courtray et Dixmud et de n'y laisser que ce qui concerne Luxembourg. M. l'abbé Tallemant s'est chargé, en se servant des mêmes termes de M.

1698.

l'abbé Renaudot de diviser sa description en deux et il l'apportera à la première assemblée.

On a ensuite examiné la description faite par M. l'abbé Talemant de la médaille sur l'enrôlement des matelots et elle a été arrêtée [dessin]. Dans le soin particulier que le Roy a pris du rétablissement de la Marine, ce qui paroissoit le plus difficile estoit d'avoir des matelots en assez grand nombre pour les armements et pour le commerce. Cependant, S. M. a trouvé moyen d'en assembler jusqu'à soixante mille qu'Elle a partagés en trois classes dont il y en a toujours vingt mille qui servent sur les vaisseaux de guerre, vingt mille sur les vaisseaux marchands et vingt mille qui se reposent. Ainsy, ils servent et se reposent tout à tour. C'est le sujet de cette médaille. On y voit un matelot au bord de la mer appuyé sur un cyppe ou colonne brisée où on lit ces mots : « *Nautarum sexaginta millia conscripta* », soixante mille matelots enrôlés. Il tient en sa main un gouvernail chargé de fleurs de lis. Il y a à la légende : « *Bello et commercio* », ce qui fait connoître que ces matelots sont destinés pour la guerre et pour le commerce ; à l'exergue 1680.

On a encore examiné la description par le mesme abbé Tallemant sur la naissance de m<sup>gr</sup> le duc d'Anjou et elle a été arrêtée. M<sup>me</sup> la Dauphine accoucha sur la fin de l'année 1683 d'un second fils qui fut nommé duc d'Anjou et par cette heureuse fécondité elle confirma l'espérance que la France avoit conceüe pour la longue durée de la postérité de Louis le Grand. C'est le sujet de cette médaille. On y voit en buste la teste de M<sup>gr</sup> le Dauphin et celles de m<sup>grs</sup> les ducs de Bourgogne et d'Anjou. Les mots de la légende : « *Aeternitas imperii gallici* » veulent dire que ces princes sont un gage asseüré de la longue durée de l'empire françois ; à l'exergue : 1683.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 4 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

Comme il y avoit beaucoup de descriptions à faire pour remplir le catalogue des médailles du Roy, M. l'abbé Tallemant en a apporté un estat qu'il a lu.

1698.

MM. se sont volontairement chargés d'en faire, suivant le mémoire cy inséré :

***Catalogue des descriptions à faire depuis l'année 1680 jusqu'à présent***

- sur la naissance de m<sup>gr</sup> le duc de Bourgogne, 1682
- sur la prise de Courtray et de Dixmud, 1683
- sur la prise de Campredon, 1689
- sur la bataille de la Staffarde, 1690
- sur les trois victoires gagnées, 1690
- sur la conquête de la Savoye, 1690
- sur la prise de Mons et de Nice en mesme temps, 1691
- sur la prise de Montmélian, 1691
- sur les récompenses données aux matelots, 1692
- sur la bataille de Stenkerque, 1692
- sur le combat de Fortzeim, 1692
- sur 150 villes fortifiées, 1692
- sur l'institution de l'ordre de Saint-Louis, 1693
- sur la prise de Roses, 1693
- sur la bataille de Nerwinden, 1693
- sur la bataille de La Marsaille, 1693
- sur la prise de Charleroy, 1692
- sur la famille de M<sup>gr</sup> le Dauphin, 1693
- pour la naissance de M. le duc de Berry
- sur ce que les Anglois ont esté repoussés en Canada, 1693
- sur la défaite de la flotte de Smyrne
- sur la bataille du Ter, 1694
- sur la prise de Gironne, 1694
- sur la prise de Palamos, 1694
- sur la descente des Anglois à Brest, 1694
- sur la marche de M<sup>gr</sup> au pont d'Espierre, 1694
- sur les prises faites par les armateurs, 1695
- sur ce que les ennemis ont esté chassés devant Dunkerque, 1695
- sur la prise de Deinsse et de Dixmud, 1695
- sur la campagne de 1696

On a reparlé de la médaille de Rochefort. Le dessein de M. Dacier avec la légende : « *Receptus terra Neptunus* » plaisoit à plusieurs ; d'autres

1698.

disoient qu'il n'estoit pas ordinaire dans des médailles de mettre un bout de vers pour légende, mais la plupart trouvoient ce mot si convenable au port de Rochefort qu'on pouvoit l'employer, n'ayant pas surtout l'air d'un vers comme ceux qu'on met ordinairement aux devises. On a résolu de s'en rapporter à M. de Pontchartrain.

On a examiné la description de la médaille sur le mariage de M<sup>gr</sup> le Dauphin e elle a esté arrestée [dessin]. Le mariage de M<sup>gr</sup> le Dauphin avec la princesse Anne-Marie Christine, fille de Ferdinand-Marie électeur de Bavière et d'Henriette Adélaïde de Savoye avoit esté proposé et comme résolu dès l'année 1670 et l'espérance d'un si grand avantage avoit obligé cet électeur à garder une parfaite neutralité, malgré les sollicitations de l'Empereur et de tous les princes de l'Empire. C'est pourquoy le Roy ayant bien voulu, au plus fort de ses conquestes, ratifier les traités de paix faits à Nimègue, ce prince jaloux sur les choses de sa parole et informé d'ailleurs du mérite personnel de la princesse de Bavière, rejetta tout[e]s les offres qu'on luy faisoit pour d'autres alliances et quoyque le conseil de Vienne pust faire pour empescher ce mariage, il fut célébré à Munic, le 28 février 1680. Le Roy alla au-devant de cette princesse jusqu'à Vitry en Champagne et la dernière cérémonie qui est le sujet de cette médaille fut faite à Chaalons-sur-Marne, le 7 mars de la mesme année. Ainsy on peut dire que la conclusion de cette alliance est l'ouvrage de la victoire et de la paix. C'est ce qu'on a voulu faite entendre par les mots : « *Victoria et pace auspiciibus* » qui signifient que la victoire et la paix ont présidé à ce mariage ; à l'exergue on a mis : « *Delphini et Mariae Bavaræ connubium* », le mariage de M<sup>gr</sup> le Dauphin et de la princesse Marie de Bavière. 1680.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 8 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a rapporté les descriptions des médailles, l'une sur la prise de Courtray et de

1698.

Dixmud et l'autre sur la prise de Luxembourg. Il avoit suivy exactement les pensées et le style de M. l'abbé Renaudot. Ces deux descriptions ont esté examinées et arrestées [dessin]. Le Roy voyant que les Espagnols continuoient non seulement à luy refuser la justice qu'il leur demandoit, mais qu'ils luy avoient mesme déclaré la guerre, prit le parti de s'avancer avec une armée de quarante mille hommes jusqu'au cœur des Pays-Bas espagnols et envoya en mesme temps le mareschal de Créquy avec une armée de trente mille hommes assiéger Luxembourg. La tranchée fut ouverte le 8 may ; ce siège fit un grand bruit dans l'Europe et attira dans l'armée des assiégeans un grand nombre de volontaires estrangers ; la ville enfin se rendit le 2 juin. Une conquête de cette importance estonna extrêmement les ennemis et obligea non seulement les Espagnols, mais aussy la Hollande et l'Allemagne à signer une trêve de vingt années. Par cette trêve, Luxembourg demeuroit au Roy et ferma aux Espagnols la seule porte qui leur restoit pour entrer dans la France. C'est le sujet de cette médaille. La Seüreté y est représentée à la manière antique par une femme assise et tranquillement appuyée sur un bouclier sur lequel on a escrit : « *Securitas provinciarum* », c'est-à-dire la seüreté des provinces. Le rocher sur lequel elle est assise marque la situation de Luxembourg. Les mots de la légende : « *Vltimo aditu hostibus intercluso* » signifient que la prise de cette place ferme aux ennemis le seul passage qui leur restoit pour entrer dans le royaume ; à l'exergue : « *Luxemburgum captum* », Luxembourg pris. 1684.

[tondo vide]. Le Roy n'ayant pu obliger les Espagnols à luy faire raison touchant les prétentions qu'il avoit sur divers domaines dépendans des pays cédés par le traité de Nimègue se mit en devoir de les y contraindre par quelques exécutions<sup>74</sup> militaires, mais comme ils n'eurent aucun égard à la justice des demandes du Roy, S. M. ordonna au mareschal d'Humières d'attaquer Courtray et Dixmud. Courtray, avec sa citadelle, ne résista que deux jours et Dixmud envoya ses clefs aux premières approches des troupes du Roy. C'est le sujet de cette médaille. On y voit Mars qui présente

---

<sup>74</sup>. Sans doute lire "expéditons".

1698.

à l'Espagne le traité de paix. Les mots de la légende : « *Mars jus negatum repetens* » signifient Mars demandant l'exécution du traité de Nimègue ; à l'exergue il y a « *Curtracum et Dixmuda captae* », Courtray et Dixmud pris. 1683.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 15 février

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coppel. Le mardi avoit vaqué à cause du carnaval.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Landrecies, Condé et Saint-Guislain et elle a été arrêtée [tondo vide]. Le vicomte de Turenne et le maréchal de La Ferté ayant eu ordre du Roy d'assiéger Landrecies, ils l'investirent le 16 juin. Cette place passoit alors pour une des plus fortes des Pays-Bas. Les Espagnols y avoient mis une garnison assez considérable et ce ne fut qu'après vingt jours de tranchée ouverte qu'elle se rendit. Le Roy qui estoit à Compiègne pendant ce siège s'avança quelque temps après jusqu'au Quesnoy et fit attaquer Condé qui ne tint que trois jours. Le maréchal de La Ferté investit aussytost Saint-Guislain et S. M. s'estant rendue dans le camp, la place capitula le lendemain. C'est le sujet de cette médaille. On y voit trois couronnes murales enlascées dans une branche de laurier. La légende : « *Triplex victoria* » signifie trois conquêtes faites en une seule campagne ; à l'exergue il y a : « *Landrecium, Condatum et fanium S. Gisleni capta* », prise de Landrecies, Condé et Saint-Guislain. 1655.

On a encore examiné la description faite par le mesme M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la mort de la Reyne et elle a été arrêtée [dessin]. Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, épouse de Louis le Grand, possédoit toutes les vertus de son sexe en un très haut degré, mais elle estoit surtout recommandable par sa piété et par son fidèle attachement à la personne du roy et à tous ses devoirs. Sa vie fut un continuel exercice de dévotion et rien n'altéra jamais cette modestie et cette sagesse qui la rendoient si digne d'estre l'épouse d'un si grand roy. Elle mourut à Versailles dans la [45<sup>e</sup>]

1698.

année de sa vie et donna en mourant toutes les marques d'une parfaite résignation à la volonté de Dieu. Le Roy fut sensiblement touché de sa perte et toute la France tesmoigna un grand regret de la mort d'une si bonne reyne. C'est le sujet de cette médaille. On y a représenté la Piété et la Pudicité, la première sous la figure d'une femme qui tient une croix près d'un autel et l'autre sous la figure d'une femme voilée qui tient un lys. Ces deux vertus sont exprimées par la légende : « *Pietas et Pudicitia* » ; à l'exergue on a mis : « *Mar. Ther. Francorum regina obiit trig. Jul. 1683.* »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 18 février

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil Renaudot, Dacier, Talemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. Racine de la médaille sur la trêve et elle a esté arrestée [dessin]. Après la conquête de Luxembourg ; le Roy se trouvoit en estat d'emporter sans résistance le reste des Pays-Bas catholiques. Il avoit en Flandres deux armées de quarante mille hommes chacune et non loin de là, les troupes de l'électeur de Cologne, son allié, montoient à près de vingt mille hommes commandés par l'un de ses lieutenant-généraux. Les Espagnols qui luy avoient déclaré la guerre n'avoient ny argent ny troupes. Toutes leurs places estoient en fort mauvais estat ; l'Empereur occupé par le Turc ne pouvoit de longtems les secourir et les Hollandois, divisés entre eux par les factions, estoient à la veille d'une guerre civile. Le Roy persistant dans le dessein de donner la paix à la chrestienté ne changea rien néantmoins aux conditions auxquelles, avant la prise de Luxembourg, il avoit promis de poser les armes. Il offrit tousjours de rendre à l'Espagne Courtray et Dixmud razés et de faire avec elle et en mesme temps avec l'Empereur, ou la paix ou une trêve de vingt années. Les Hollandois, malgré les oppositions du prince d'Orange, embrassèrent avec joye la trêve qui, bientost après, fut aussy acceptée de tous les princes de l'Empire et le l'Empereur mesme. Les Espagnols demeurés seuls, anfin après bien des plaintes, renvoyèrent aux commissaires de

1698.

l'empereur tous leurs différents pour estre terminés à Rastisbonne. Ils espéroient faire comprendre dans le traité la république de Gènes qui s'estoit nouvellement mise sous leur protection, mais le Roy voulut absolument se réserver la liberté de chastier cette république si elle n'avoit recours à sa clémence. Ainsy, la trêve fut signée et ratifiée pour vingt ans. C'est le sujet de cette médaille. Pallas qui représente la prudence et la valeur du Roy y est assise à l'ombre d'un laurier sur un monceau d'armes, tenant sa lance d'une main et s'appuyant de l'autre sur son bouclier dont elle cache l'égide. Les mots de la légende : « *Induciae ad viginti annos datae* » signifient la trêve accordée pour vingt ans et ceux de l'exergue : « *Virtute et prudentia principis* » veulent dire que cette trêve est également l'ouvrage de la valeur et de la prudence du Roy. 1684.

On a aussy examiné la seconde faite sur le mesme sujet et elle a esté arrestée [dessin]. Cette seconde médaille a esté frappée sur le mesme sujet que la précédente. La Victoire y paroist debout ; elle pose son pied sur un globe pour faire connoistre que le Roy, par la terreur de ses armes, a arresté le mouvement où estoit alors toute l'Europe et luy a procuré la Paix qui est figurée par le caducée. Les paroles qui sont autour de la médaille : « *Jussit quiescere* » signifient que le Roy a contraint toute l'Europe à demeurer paisible ; à l'exergue il y a « *Induciae* » pour dire la trêve. 1684.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 22 février

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par feu M. de La Chapelle de la médaille sur la paix d'Alger et elle a esté arrestée [dessin]. Les vaisseaux du Roy ayant poursuivi les corsaires de Tripoly jusque dans le port de Chio et les ayant forcé à rendre les esclaves françois et à demander la paix en présence de toutes les galères du Grand Seigneur, une action si vigoureuse jetta la terreur dans toutes les costes de l'Afrique. Le roy de Maroc envoya en France un ambassadeur pour faire en mesme temps et son accommodement et celuy des corsaires de Salé qui



1698.

sont sous sa protection. Ceux de Thunis demandèrent aussy avec instance à renouveler leurs traités. Les Algériens seuls, avec qui l'Angleterre et la Hollande venoient de faire une paix assez honteuse, osèrent déclarer la guerre à la France. Le Roy, offensé de leur insolence, envoya le s<sup>r</sup> Duquesne avec une flotte pour bombarder leur ville, mais la mer se trouvant alors fort orageuse et la saison trop avancée, on ne fit pour ainsy dire rien à cette première expédition que reconnoistre la plage et essayer la portée des mortiers. L'année suivante, la flotte y retourna et quelques précautions que ceux d'Alger eussent prises pour se garantir, l'effet des bombes qu'on leur jetta fut si terrible et la consternation si générale parmy eux que pour se sauver d'une ruine entière, ils menèrent plus de 500 esclaves françois à bord de nos vaisseaux et les rendirent sans rançon, demandant la paix à telles conditions qu'on voudroit, mais sur ces entrefaites la division se mit entre la milice et les principaux du Divan. Le dey fut tué dans ce tumulte et les propositions d'accommodement demeurèrent sans effet. Enfin l'armée de France estant sur le point d'y aller une troisieme fois, Alger se soumit aux conditions qu'on luy avoit prescrites et envoya un ambassadeur pour demander pardon à S. M. C'est le sujet de cette médaille. L'ambassadeur des Algériens y paroist un genou en terre en posture de suppliant et le Roy dans l'action d'un vainqueur qui accorde le pardon qu'on luy demande. Les mots de la légende : « *Confecto bello piratico* » et ceux de l'exergue : « *Africa supplex* » veulent dire la guerre des pirates terminée et l'Afrique suppliante. 1684.

On a aussy examiné la decription faite par M. Charpentier de la médaille sur la découverte des satellites de Saturne et elle a esté arrestée [dessin]. La découverte des satellites de Saturne et la connoissance du cours de ces cinq planettes inconnues jusques à présent est une des plus merveilleuses observations qui ayent esté faites dans l'astronomie et l'on a cru qu'elle pouvoit tenir sa place parmy les plus célèbres événemens du règne de S. M. C'est le sujet de cette médaille où l'on a représenté Saturne avec l'anneau qui l'environne ; ses cinq satellites sont figurés sur des cercles chiffrés qui font voir de combien chacun de ces satellites s'esloigne de Saturne et en combien de

1698.

temps ils font leur révolution. Au haut de la médaille on a mis ces mots : « *Sidera Ludoicea* » pour faire entendre que ces astres ont été découverts sous les auspices de Louis le Grand. Dans l'exergue on lit encore ces mots : « *V Saturni satellites* », c'est-à-dire les cinq satellites de Saturne ; le chiffre romain marque l'année 1686 durant laquelle le mouvement de ces cinq nouvelles planètes a achevé d'estre connu.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du mardy 25 février**

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par feu M. de La Chapelle de la médaille sur le bombardement de Gênes et elle a été arrêtée [dessin]. Le Roy avoit de si grands sujets de se plaindre des Génois qu'enfin sa patience étant lassée, il envoya une armée navale devant Gênes pour tirer raison de leur insolence. Le marquis de Seignelay qui estoit sur la flotte avec le s<sup>r</sup> Duquesne, lieutenant-général, fit sçavoir au Sénat que s'ils ne se mettoient pas en estat de faire une satisfaction entière à S. M., on alloit les bombarder. Les Génois pour toute réponse firent faire une décharge générale de leur artillerie sur la flotte de France. Cet acte d'hostilité ayant mis les François en droit de tout faire, les galériens où estoient les mortiers jettèrent sur cette superbe ville une quantité incroyable de bombes qui y causèrent un désordre affreux ; la flame qui sortoit en divers endroits et les cris des habitans qu'on entendoit de tous costés persuadèrent au marquis de Seignelay que ce chastiment les auroit peut-estre rendus plus traitables. Il envoya encore une fois les sommer de donner au Roy la satisfaction qu'il avoit demandée, mais le conseil persistant dans son audace, on recommença de tirer et pendant onze jours on leur jetta plus de treize mille bombes qui bruslèrent ou renversèrent une grande partie de la ville. C'est le sujet de cette médaille. La ville de Gênes bombardée y paroist dans l'esloignement ; la tour, les deux môles et le port la font assés connoistre ; l'armée navale de France y est dans le mesme ordre de bataille où elle se trouva pendant

1698.

cette action. Jupiter tenant la foudre à la main marque la puissance du Roy. Les mots de la légende : « *Vibrata in superbos fulmina* » signifient les foudres lancés sur les superbes ; à l'exergue il y a : « *Genua emendata* », Gênes châtiée. 1684.

On a examiné ensuite la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur le départ du doge de Gênes et elle a été arrêtée [dessin]. Gênes ayant été fort maltraitée par les bombes, les Génois craignirent avec raison que le Roy n'envoyast une seconde fois des vaisseaux pour achever de les ruiner. Ils eurent recours au pape pour fléchir par son entremise la colère de S. M. Le Roy déféra à sa prière et promit de leur pardonner pourvu que le doge en personne, accompagné de quatre sénateurs, vint luy faire des excuses de la part de la république. Quelque répugnance qu'eussent les Génois à accorder une ambassade si humiliante et si extraordinaire, il fallut obéir. C'est ce qu'on a voulu représenter dans cette médaille. On y voit le doge et un cavalier à ses côtés qui marque sa suite ; le môle de Gênes et les ruines de la ville paroissent dans l'esloignement. Les paroles de la légende : « *Dux Ligurum accersitus* » signifient le doge de Gênes obligé de venir, selon les intentions de S. M. ; à l'exergue 1685.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 1<sup>er</sup> mars

MM. Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur l'audience du doge de Gênes et elle a été arrêtée [dessin]. Le doge de Gênes et les quatre sénateurs qui l'accompagnoient se rendirent à Paris, suivant l'ordre du Roy, pour faire la satisfaction qu'ils estoient obligez de faire au nom de leur république. Ils eurent audience à Versailles, au milieu d'une grande assemblée de seigneurs et d'un grand concours de peuple que la curiosité avoit attiré pour voir une chose dont jusqu'alors il n'y avoit point eu d'exemple. Le doge estoit en habit de doge et les sénateurs avec leurs robes de sénateurs. Le Roy, sur un throsne élevé, les

1698.

receût au bout de la Grande Galerie. Le doge, après une révérence fort profonde, commença son discours et dans sa harangue pleine des termes les plus respectueux et les plus soumis, fit entendre que sa république avoit une douleur très grande des occasions de mécontentement qu'elle avoit données au Roy, qu'elle ne pouroit jamais s'en consoler que S. M. ne leur eust rendu ses bonnes grâces et que pour s'en rendre digne et pour marquer l'extrême désir qu'elle en avoit, non contente des tesmoignages ordinaires d'obéissance et de soumission, elle envoyait son doge et quatre sénateurs, espérant qu'une si singulière démonstration de respect persuaderoit le Roy de la haute estime qu'elle faisoit de sa royale bienveillance. Cette satisfaction si publique et si extraordinaire est représentée dans cette médaille. On y voit le doge et les quatre sénateurs aux pieds du throsne du Roy. Les paroles de la légende : « *Genua obsequens* » signifient Gênes obéissante et on a mis à l'exergue : « *Dux legatus et deprecator* », le doge envoyé pour implorer la clémence du Roy. 1685.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 4 mars

MM. Charpentier, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Charpentier a représenté à la compagnie que bien que l'on eust fait plusieurs desseins de médailles sur la paix, il luy sembloit que les dernières circonstances dont la lettre du Roy à M. l'archevesque<sup>75</sup> fait mention, au sujet de la paix d'Allemagne, mériteroient qu'on y fist quelque attention. Ces circonstances en effet sont très glorieuses. L'ancienne limite par le Rhin est entièrement restablie ; Strasbourg, capitale de l'Alsace, demeure au Roy en toute propriété et la religion catholique sera tousjours exercée en toute liberté dans les villes d'Allemagne que le Roy a bien voulu rendre à l'Empereur et à l'Empire. Ces trois

---

<sup>75</sup>. Probablement le p<sup>ce</sup> Guillaume Egon de Furstemberg, évêque de Strasbourg.

1698.

avantages pourroient estre relevés par quelque médaille. M. Charpentier a promis d'y penser et s'il se trouve que l'on imagine là-dessus quelque chose d'heureux, on le proposera à M. de Pontchartrain.

M. Charpentier avoit aussy fait la description de la médaille sur la remise faite aux Espagnols de sept cens mille escus ; elle a esté examinée et arrestée [dessin]. Les garnisons des places conquises par les François dans la Flandre et dans les provinces voisines avoient mis sous contribution le reste du pays et l'indigence de ces peuples estoit telle qu'ils ne pouvoient pas payer les grandes sommes dont ils estoient redevables. Les Espagnols eurent recours à la générosité du Roy qui leur remit libéralement tout ce qui estoit deü de ces contributions. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le Roy debout ; à costé de luy est une femme aislée tenant d'une main une branche d'olivier, symbole de la paix et de l'autre un flambeau allumé pour mettre le feu à un livre qui représente le registre des contributions. L'Espagne est vis-à-vis du Roy en posture de personne qui remercie ; elle s'appuye sur un escu escartelé de Castille et de Léon ; elle a un lapin à ses pieds qui est l'ancien type de l'Espagne. Les mots latins de la légende : « *Hispanis rogantibus remissa aureorum coronatorum septingenta millia* » signifient que le Roy remit alors aux Espagnols sept cens mille escus d'or. Les mots de l'exergue : « *Indulgentia principis* » font entendre que cette remise fut un pur effet de l'indulgence du Roy. 1684.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 8 mars

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné les deux descriptions faites par M. Charpentier, l'une sur la maladie du Roy, l'autre sur sa guérison et elles ont esté arrestées [dessin]. La France n'eut jamais un plus juste sujet de crainte que durant la périlleuse maladie du Roy en l'année 1686 et quoyque ce grand prince, par sa constance et par son courage à souffrir ses douleurs et à dissimuler le danger où il estoit, essayast de rasseürer le peuple, néantmoins l'affliction ne laissa pas de se resprendre

1698.

par tout le royaume. Les églises ne désemplissoient pas, les prières accompagnées de gémissemens et de larmes continuoient jour et nuit et jamais sujets ne firent paroistre tant d'inquiétude et tant de zèle pour la conservation de leur roy. C'est le sujet de cette médaille. La France à genoux au pied d'un autel offre à Dieu ses vœux ; la fumée qui sort d'un encensoir et qui s'eslève vers le Ciel est le symbole d'une prière ardente, selon l'expression de l'Escriture Sainte. Les mots de la légende et ceux de l'exergue : « *Pro salute optimi principis, vota Galliae* » signifient les vœux ardents de la France pour la guérison de son prince. 1686.

[dessin]. La convalescence du Roy fut suivie d'une allégresse universelle. Paris et toutes les villes du royaume firent paroistre en cette occasion un zèle qui n'eut jamais de semblable et tous les François, en quelque partie du monde qu'ils fussent, y donnèrent à l'envi des marques publiques de leur réjouissance. C'est le sujet de cette médaille. La France lève les bras au Ciel en Action de grâces. Les paroles de la légende : « *Deo conservatori principis* » signifient à la gloire de Dieu conservateur du Roy. Il y a à l'exergue : « *Gallia voti compos.* », les vœux de la France exaucez. 1687.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 11 mars

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Dacier avoit apporté la description de la médaille sur la prise de plusieurs villes en 1654. On a trouvé en l'examinant qu'il avoit oublié un des principaux événemens de cette année-là qui est la levée du siège d'Arras et on l'a prié d'y retoucher

On a examiné la description faite par M. de Tourreil de la médaille sur la prise d'Oudernarde en 1677 et elle a esté arrestée [tondo vide]. La prompte réduction de plusieurs places importantes des Pays-Bas avoit pu apprendre aux Espagnols que le Roy estoit en estat de se faire la justice qu'il leur demandoit. Cependant, comme ils s'opiniastroient encore à la luy refuser, il entra plus avant dans le pays et fit assiéger Oudernarde. Il y eut deux attaques et on poussa si vivement l'une et l'autre que

1698.

la place ne tint pas plus de trois jours. C'est le sujet de cette médaille. Les mots de la légende : « *Mars Hymenaei vindex* » veulent dire Mars vengeur de l'Hyménée ; ceux de l'exergue : « *Aldemarda capta* » signifient la prise d'Oudenarde 1667.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

### Du samedi 15 mars

MM. Charpentier, Racine Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Charpentier avoit desjà proposé un dessein de médaille pour la paix où il représentoit Hercule tenant un rameau d'olives et foulant aux pieds une hydre, avec ces mots pour légende : « *Hercules malorum depulsor*. » Il proposoit encore pour l'exergue : « *Bello ferali profligato*. » Cette façon de parler *profligare bellum* a paru d'abord un peu nouvelle ; il y en avoit de bonnes autorités, l'une de Cicéron « *bello profligato ac pene sublato* » en parlant [...], l'autre de Tacite qui dit de Vespasien : « *Profligaverat bellum judaicum Vespasianus*. » Ces autorités ont osté le doute qui avoit sur l'expression, mais elles en ont fait naitre un autre sur la signification du mot, car on voit par l'exemple tiré de Cicéron que *profligare bellum* veut dire mettre une guerre en estat de finir et non pas la finir, comme on le voit par ces mots : « *Bello profligato ac pene subato*. » L'exemple de Tacite confirme encore cette explication, car comme Vespasien ne fit que subjuguier en partie la Judée et que ce fut Titus, son successeur, qui la soumit entièrement, Tacite dit fort bien « *profligaverat bellum judaicum Vespasianus*. »

M. Despréaux a proposé à cette occasion de mettre pour légende à une des médailles de la paix : « *Victoria victa* », suivant la pensée de Cicéron dans son oraison *Pro Marcello* où parlant à César qui avoit restably Marcellus dans tous ses biens, quoyqu'il eust esté son ennemy et qui avoit pardonné à tous ceux qui avoient esté contre luy, luy dit : « *Ipsam victoriam vicisse videris, cum ea ipsa quae illa erat adepti, victis remisisti, nam cum ipius victoria conditione jure omnes victi occidessemus, clementiae tuae judicio conservati sumus, recte igitur unus invictus es a quo etiam ipsius victoriae*

1698.

*conditio visque devicta est*», ce qui convient parfaitement au Roy qui a remis libéralement tant de villes à ses ennemis en faisant la paix. Cette pensée a paru belle et on la proposera avec les autres à M. de Pontchartrain.

M. Dacier a rapporté la description de la médaille sur la prise de plusieurs villes en 1654. Elle a été examinée et arrêtée [tondo vide]. Pendant que tout le royaume estoit la réjouissance pour le sacre du Roy, les armées triomphoient de tous costés. Le comte de Grandpré emporta par escalade Virton où il fit prisonniers de guerre quatre compagnies de gens d'armes et une compagnie d'infanterie espagnole. Villefranche, capitale de Conflans, ouvrit ses portes au prince de Conti après six jours de tranchée et la prise de cette place fut suivie de celle de Puycerda, d'Vrgel, de Belver, de Moncaillard, de Ripouil, de Campredon, de Bergua et quelques autres villes de la Cerdagne et du Roussillon. Le vicomte de Charost s'empara de Fort-Philippe. Stenay, après avoir soutenu plus d'un mois les attaques du marquis de Faber, se voyant enfin réduite à la dernière extrémité, implora la clémence du Roy qui honnoroit ce siège de sa présence. Le vicomte de Turenne avec les mareschaux de La Ferté et d'Hocquincour, après avoir laissé consumer aux ennemis pendant plus de six semaines une partie de leurs forces devant Arras qu'ils assiégeoient, les attaqua dans leurs lignes, les força, les mit en fuite et se rendit maistre de tout leur bagage et de leur canon. Après cette action, Le Quesnoy se rendit au vicomte de Turenne dès la première sommation et cette glorieuse campagne qui avoit esté si heureusement ouverte au commencement de l'année par la prise de Belfort fut heureusement terminée à la fin novembre par la prise de Clermont-en-Argonne qui, après dix-sept jours de tranchée, fut réduite sous l'obéissance du Roy par le mareschal de La Ferté. C'est le sujet de cette médaille où l'on voit la Victoire qui présente à la France des couronnes murales. La légende : « *Dives triumphis Gallia* », signifie la France riche en triomphes et l'exergue : « *XIX urbes aut arces captae* », dix-neuf villes ou chasteaux pris. 1654.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du mardy 18 mars**



1698.

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par feu M. Quinaut de la médaille sur ce que le Roy, après sa guérison, vinct disner à l'Hostel de Ville à Paris et elle a esté arrestée [dessin]. Le Roy après sa guérison vint de Versailles à Paris rendre grâces à Dieu dans l'église de Nostre-Dame et pour monstrier combien il estoit sensible à l'amour que ses sujets luy avoient tesmoigné par tant de vœux ardens qu'ils avoient faits pour le restablissement de sa santé, il alla ce mesme jour avec la famille royale disner à l'Hostel de Ville où on luy fit un festin magnifique. Toutes les rues par où il passa furent remplies d'une prodigieuse multitude de peuple qui fit éclatter par des acclamations extraordinaires dont il estoit transporté à le veüe d'un prince si nécessaire à son bonheur. S. M. repondit à ces tesmoignes d'affection par de grandes marques de bonté et de tendresse. Elle voulut estre servie à table par les officiers de la Ville et il n'y eut ce jour-là d'autres gardes que le peuple mesme. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le Roy assis sous un dais ; il a devant y une longue table à l'antique sur laquelle une femme couronnée de tours et qui représente la Ville de Paris pose avec respect une corbeille pleine de fruits ; le Roy avance la main pour en prendre et tesmoigne estre tousché du zèle que cette femme lui fait paroistre. Les paroles de la légende : « *Regis populi amor mutuus* » signifient l'amour réciproque du Roy et du peuple. Celles de l'exergue : « *Lutetia felix XXXX Janv.* » veulent dire la Ville de Paris dans la joye. 1687.

#### **Du samedi 22 mars**

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a représenté à la compagnie qu'il seroit bon de finir la médaille sur la réception du roy d'Angleterre et de sa famille en France. On en a desjà parlé en plusieurs assemblées, mais on n'avait pu convenir de la légende. On a encore proposé : « *Francia regum asylym* », mais on y a

1698.

tousjours respondu que le mot d'*asylum* ne s'entendoit guères que des lieux où des criminels estoient en seüreté. Il est vray qu'en françois le mot d'azile a une signification plus estendue et se pourroit fort bien dire mais en latin, ce mot est trop équivoque. On a proposé de mettre : « *Perfugium regibus* » ; on en a cherché des autorités et on en a trouvé de Cicéron et d'autres bons autheurs suffisamment pour admettre ce mot qui est très convenable à la chose. On a donc résolu de le proposer à M. de Pontchartrain et M. l'abbé Tallemant s'est chargé d'en informer M. l'abbé Bignon.

On a examiné la description de la médaille sur l'audience des ambassadeurs de Siam, mais comme il y manquoit beaucoup de circonstances, M. l'abbé Tallemant s'est chargé de la réformer.

La compagnie, suivant la coustume, s'est séparée jusqu'après les festes pour se rassembler le mardy 8<sup>e</sup> d'avril.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 8 avril

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a dit qu'il avoit remarqué dans les médailles antiques qu'on en avoit fait plusieurs sur les impératrices à Rome et qu'ainsy il croyoit à propos d'en faire de mesme pour la feue Reyne et pour feue M<sup>me</sup> la Dauphine. On a dit à cela qu'il y falloit penser que ces deux princesses estoient desjà comprises dans l'*Histoire du Roy*, la Reyne à son mariage et à sa mort et M<sup>me</sup> la Dauphine à son mariage avec M<sup>gr</sup> le Dauphin et qu'on examinerait plus à loisir cette question.

On a examiné la description faite par feu M. Quinault de la médaille sur l'audience des ambassadeurs de Siam et elle a esté arrestée [dessin]. La gloire du Roy s'estant respandue jusques dans les parties de l'Orient les plus esloignées, le Roy de Siam, l'un des plus puissants princes de ces contrées touché d'admiration, luy envoya des ambassadeurs en 1680 pour luy demander son alliance et pour rendre hommage à ses vertus. Ces premiers ambassadeurs ayant fait naufrage, il en renvoya

1698.

d'autres cinq ans après, dont le voyage fut plus heureux. Ils eurent audience du Roy à Versailles et luy présentèrent de la part de leur maistre des présents magnifiques de tout ce que l'Orient produit de plus rare. S. M. qui estoit informée de la protection particulière que ce prince donnoit dans son royaume aux missionnaires d'Europe pour la propagation de la religion chrestienne receut ces ambassadeurs en grande pompe et avec de grandes marques de bienveillance pour leur maistre. Tout le temps qu'ils furent en France, ils furent défrayés à ses despens. Il donna ordre qu'on leur fist voir les principales villes de sa frontière et il les renvoya enfin chargez de présents beaucoup plus magnifiques que ceux qu'ils avoient apportés. C'est le sujet de cette médaille. On y a représenté le Roy dans la Gallerie de Versailles sur un thosne magnifique au pied duquel on voit les ambassadeurs du roy de Siam. Les paroles de la légende : « *Fama virtutis* » signifient le bruit des vertus du Roy. Il y a à l'exergue : « *Oratores regis Siame* », les ambassadeurs du roy de Siam. 1686.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 12 avril

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur le pont des Thuilleries et elle a esté arrestée [dessin]. La comunication du fauxbourg Saint-Germain avec le quartier du Louvre, si nécessaire dans Paris, estoit souvent interrompue parce que le pont qui faisoit cette communication n'estoit que de bois et que la rivière, fort large et fort impétueuse en cet endroit, en emportoit de temps en temps quelque partie et l'avoit mesme plus d'une fois emporté tout entier. Le Roy fit bastir un pont de pierre magnifique qui, sur cinq arches, occupe toute la largeur de la rivière. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le pont et ses environs en perspective. Les mots de la légende : « *Vrbis ornamento et commodo* » signifient pour l'ornement et pour la commodité de la Ville. Il y a à l'exergue : « *Pons ad Luparam* », le pont basti près du Louvre. 1685.

1698.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du mardy 15 avril**

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coyppe.

On a examiné la description faite par feu M. de La Chapelle de la médaille sur ce que le duc de Mantoue a receü garnison françoise dans la citadelle de Casal et elle a esté arrestée, mais on a résolu de mettre à l'exergue : « *Casale in fidem recepto* » et non pas simplement : « *Casale recepto* » puisque ce n'est pas une ville acquise mais seulement commise à la garde de la France [tondo vide]. Casal, capitale du Montferrat scituée sur le Pô, extrêmement forte par elle-mesme, est deffendue d'un costé par une bonne citadelle, de l'autre par un chasteau. Elle a tousjours esté regardée des Espagnols comme une place extrêmement à leur bienséance et qui leur estoit nécessaire tant pour la conservation du Milanez que pour tenir en quelque sorte le duc de Savoye dans leur dépendance. Depuis 1629 jusqu'en 1640 ils l'avoient assiégée trois fois et elle avoit esté autant de fois secourue par les armes de la France. En 1652, durant nos guerres civiles, ils s'en emparèrent et la rendirent peu de temps après à Charles III, duc de Mantoue, alors engagé dans leurs intérêts. Enfin le Roy, en l'année 1681, du consentement de Charles IV, à présent duc de Mantoue, y mit garnison pour estre en estat de secourir dans le besoin ses alliés d'Italie [pas de tondo]. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le duc de Mantoue qui d'une main tient un estendart où sont ses armes et de l'autre présente à S. M. assise dans un throsne, la ville de Casal figurée par une femme, le genouil en terre, portant ses armes en un escusson. On a mis dans l'exergue : « *Casale in fidem recepto* » pour faire voir que cette place a esté receüe des mains du duc de Mantoue et autour de la médaille : « *Tutela Italiae* », la seüreté de l'Italie. 1681.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du samedi 19 avril**

MM. Charpentier, Racine Despréaux, Tourreil, Renaudot Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a reparlé de la description faite le mardy 8<sup>e</sup> avril par M. l'abbé Tallemant au sujet de la la Reyne et de M<sup>me</sup> la Dauphine. On a trouvé à propos de ne rien marquer autre chose que le mariage et la mort de la Reyne, comme il a desjà esté fait et parce que la médaille du mariage ne parle pas de la Reyne, on en fera une où il y aura d'un costé la teste du Roy et de l'autre celle de la Reyne, avec l'inscription : « *Maria Theresa Austriaca regina, uxor Ludo. XIV.* » Pour M<sup>me</sup> la Dauphine on se contente de la médaille de son mariage telle qu'elle est.

M. l'abbé Bignon a dit qu'il estoit nécessaire de régler les figures des inscriptions qu'on devoit mettre aux deux nouveaux balanciers que le Roy fait faire pour frapper les médailles et pour monnoyer les jettons. MM. ont promis d'y penser pour la première assemblée.

On a examiné la description faite par feu M. de La Chapelle de la médaille sur la reddition de Strasbourg et elle a esté arrestée, mais à l'exergue, au lieu de : « *Argentoratum munitum* » il a esté résolu de mettre : « *Argentoratum vindicatum* » [dessin]. On avoit cédé à la France par le traité de Munster la souveraineté de la Haute et de la Basse-Alsace. Le Roy prétendoit que Strasbourg estant la ville capitale de cette province estoit comprise par conséquent dans cette cession. Elle estoit pourtant demeurée libre mais la partialité qu'elle avoit tesmoignée pour les Allemans en leur livrant tant de fois le passage durant la dernière guerre, obligea le Roy après la conclusion de la paix, d'user de ses droits et de faire sommer les habitants de le reconnoistre pour leur souverain. Les magistrats n'attendirent pas qu'on ouvrit la tranchée et reçurent garnison françoise le 30<sup>e</sup> septembre 1681. C'est le sujet de cette médaille. Le fleuve du Rhin y est représenté et appuyé sur son urne tenant une corne d'Abondance. On voit dans l'esloignement le profil de la ville de Strasbourg. Les mots de la légende : « *Fraenum hostibus opem sociis* » font entendre que cette importante place sert de barrière contre les ennemis et de passage au Roy pour secourir ses alliés. Il y a à l'exergue : « *Argentoratum vindicatum* », Strasbourg soumis à la France. 1681.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du samedi 22 avril**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a proposé divers desseins pour les figures et pour les inscriptions qu'on doit mettre aux deux balanciers et on est convenu unanimement de cecy.

***Desseins pour les balanciers du Roy***

Comme il y en a deux et qu'à chacun des deux il y a place pour quatre figures, on mettra pour le plus grand qui est plus particulièrement destiné pour les médailles de l'*Histoire du Roy* les quatre principales vertus qui règnent dans toutes les actions de S. M., soit en paix, soit en guerre ; la Valeur, la Justice, la Religion, la Libéralité. Ces figures sont aisées représenter et à connoistre par leurs attributs ordinaires. La Valeur, Pallas armée tenant un long javelot à la main ; la Justice une femme assise qui tient d'une main une balance et de l'autre un javelot ou une épée ; la Religion une femme voilée qui tient une croix ; la Libéralité ou Magnificence une femme qui tient une corne d'Abondance renversée ou penchée. Aux deux bouts du balancier pour inscriptions on mettroit d'un costé : « *Rerum gestarum fidei et aeternitati* » ; de l'autre, à la manière des anciens Romains : « *Aere, argento, auro, flando, feriundo.* »

Pour le petit balancier, on mettra quatre figures qui concernent plus particulièrement l'art d'inventer et de fabriquer les jettons et les médailles. Le Génie ou l'Invention représenté par Apollon tenant sa lyre ; le Dessin représenté par un jeune homme qui dessine et qui a près de luy un buste du Roy ; l'Art de graver par un jeune homme aussy qui tient un ciseau ou ciselet d'une main et de l'autre une teste du Roy gravée ; l'Art de frapper des médailles, représenté par une femme debout qui tient une balance à la main et qui a près d'elle une pile de médailles. Aux deux bouts la mesme inscription qu'au grand balancier.

1698.

M. l'abbé Tallemant doit envoyer ce dessein à M. de Launay, intendant de la Monnoye au Louvre pour les médailles et les jettons afin qu'il y fasse travailler incessamment.

M. l'abbé Bignon avoit prié la compagnie de penser à quelque dessein de médaille pour Monsieur, son grand-père Hierosme Bignon, advocat général au Parlement, homme d'un rare sçavoir et d'un rare mérite. M. l'abbé Tallemant a proposé de mettre une inscription autour de la teste : « *Hieronimus Bignon advocatus publicus*. « Tout le monde s'est récrié contre ce mot d'*advocatus* et on a dit qu'il n'estoit point du tout dans le sens de ce qu'on appelle advocat ; que chez les Romains on appelloit *advocati* de certaines personnes qui estoient habiles dans le droit et que ceux qui plaidoient menoiert avec eux pour les aider et pour dire et expliquer les loix qui leur estoient favorables, mais ces *advocati* ne parloient point et présentement un advocat est celuy qui plaide et qui parle pour un autre, ce qui se rend mieux en latin par *patronus*. M. l'abbé Tallemant a insisté et a dit que ces *advocati* ne laissoient pas aussy de parler mais d'ailleurs qu'il ne s'agit pas icy d'un advocat qui plaide pour une partie, mais d'un advocat général qui ne peut s'appeler *patronus* parce qu'estant pour le public ce mot ne luy convient pas et qu'ainsy il soutenoit que *advocatus* est dans le vray sens parce que l'advocat général est celuy qui rapporte le droit des deux parties et qui expose et explique la loy. À cela il adjoustoit qu'il estoit difficile de trouver un meilleur mot. On a résolu, après bien des contestations, de remettre cette question à une autre fois et cependant de chercher dans M. de Thou et dans d'autres auteurs de quels mots on s'est servy pour mettre en latin advocat général.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 26 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description de la médaille sur ce que le Roy s'est rendu maistre de Strasbourg et de Cazal en [un] mesme jour et elle a esté arrestée

1698.

[dessin]. Le mesme jour que Strasbourg se soumit à la puissance du Roy, la citadelle de Casal receüt garnison françoise. Cette citadlle bastie sur le Pô est comme la clef de l'Italie et la ville de Strasbourg maistresse d'un pont sur le Rhin donne entrée jusque dans le cœur de l'Allemagne. Toute l'Europe fut estonnée de voir ces deux places éloignées de plus de cent lieues l'une de l'autre, remises en un mesme moment entre les mains du Roy. C'est le sujet de cette médaille. Minerve qui représente la sagesse du Roy tient deux boucliers chargés des armes de ces deux villes et où sont inscrits les noms de Strasbourg et de Casal ; elle monstre aux deux fleuves qui sont couchés à ses pieds les dépouilles qu'elle vient de remporter ; les deux fleuves sont le Rhin et le Pô. Les mots de la légende : « *Uno parta die* » veulent dire que ces deux places ont esté acquises à la France en un mesme jour. Il y a à l'exergue la datte de ces deux expéditions : « *Trigesimo septembris* », le 30 septmebre 1680.

On a examiné ensuite la description de la médaille sur les fortifications de Strasbourg et elle a esté arrestée [dessin]. Le Roy s'estant mis en possession de Strasbourg et connoissant par expérience combien il luy estoit important de s'en asseürer pour tousjours, a fait bastir avec une diligence incroyable les forteresses qui sont représentées dans cette médaille. La citadelle avec ses dehors occupe tout l'espace qui est entre le Rhin et la ville et les joint ensemble ; le fort du Rhin qui est au milieu de la plus grande des isles commande sur deux bras de ce fleuve ; une redoute avancée dans le courant de l'eau asseüre le milieu du pont ; le fort de Kell en deffend l'entrée du costé de l'Allemagne ; un grand ouvrage à corne couvre l'écluse qui jette les eaux du Rhin dans la Kinche pour rendre plus difficile l'attaque du fort de Kell qui est comme la teste de tous ces travaux ; le fort des isles voit le derrière de cette attaque et les isles voisines ; enfin ces isles, le pont et le Rhin sont deffendus d'un si grand nombre de fortifications qu'il n'est pas possible aux Allemans de forcer ce passage pour entrer en France sans entreprendre plusieurs sièges à la fois. C'est le sujet de cette médaille. Les mots de la légende : « *Clausa Germanis Gallia* », la France fermée aux Allemans et les paroles de l'exergue : « *Argentorati arces ad*



1698.

*Rhenum* » veulent dire les forteresses de Strasbourg sur le Rhin.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du mardy 29 avril**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur l'établissement de Saint-Cyr et elle est arrêtée [dessin]. L'affection particulière que le Roy a toujours eue pour la noblesse de son royaume l'ayant porté à établir des compagnies de cadets dans les principales places de sa frontière où les jeunes hommes estoient instruits à tous les exercices militaires, il crut devoir aussy fonder une communauté pour l'éducation des jeunes demoiselles à qui la fortune n'a pas donné des biens proportionnés à leur qualité. Dans cette veüe il a fait bastir une très belle maison à Saint-Cyr proche de Versailles à laquelle il a attaché plus de cinquante mille escus de revenu pour l'entretien de plusieurs demoiselles que l'on y reçoit depuis l'âge de sept ans jusqu'à douze. Le nombre en devoit estre d'abord de trois cens ; ensuite on jugea à propos de les réduire à deux cens cinquante auxquels on y adjousta trente-six dames professes pour les instruire et le nombre de converses nécessaire pour les servir. Les dames font leurs preuves de noblesse comme les demoiselles et aux vœux ordinaires en adjoustant un quatriesme qui est de consacrer leur vie à l'instruction de ces jeunes filles et de les élever jusqu'à l'âge de vingt ans dans une véritable et solide piété. Elles leur enseignent toutes les choses qui peuvent convenir à leur sexe et à leur naissance afin qu'en sortant de ce lieu, ou pour se marier, ou pour entrer dans quelque maison religieuse, elles portent partout des exemples de modestie et de vertu. C'est le sujet de cette médaille. On y voit une troupe de filles de différents âges ; celles qui ont un voile sur la teste et un manteau par-dessus leurs habits sont les dames professes. La Piété, représentée sous la figure d'une femme avec un air doux et majestueux, est au milieu d'elles et les embrasse avec tendresse et amitié pour monst

1698.

qu'elle préside à leur institution et qu'elle est comme l'âme de cette communauté. Les paroles de la légende : « *CC puellae nobiles sanciranae* » veulent dire les trois cens demoiselles de Saint-Cyr ; à l'exergue il y a : « *Pietas* », la Piété, 1688.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

### Du samedi 3 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil de la médaille sur la bataille navale de 1672<sup>76</sup> et elle a été arrêtée [tondo vide]. Pendant que le Roy, à la teste de ses armées, pénétrait jusques dans le cœur de la Hollande, les Hollandois réduits à mettre leurs dernières espérances en leurs forces de mer, taschèrent de prévenir les entreprises dont les menaçoient les flottes de France et d'Angleterre jointes ensemble. C'est dans ce dessein que le 7 juin, l'armée navale hollandaise, forte de 86 vaisseaux de guerre, vint avec un vent favorable attaquer la flotte d'Angleterre commandée par le duc d'York et qui se trouvoit alors séparée de celle de France. Le comte d'Estrées qui commandoit la dernière fit tous les efforts imaginables pour percer l'escadre de Zélande qui luy estoit opposée et vint à bout de rejoindre les Anglois. Le combat ainsy commença de tous costez en mesme temps et dura tout le jour. Les Anglois et les François, à l'envy, se signalèrent par des actions d'une valeur qui balançoit l'avantage du vent qu'avoient les ennemis. Il y eut de part et d'autre plusieurs vaisseaux pris et repris, brûlés, coulés à fond ou mis hors de combat : à la fin les Hollandois prirent le party de se retirer. On les poursuivit longtemps et ils ne se sauvèrent qu'à la faveur d'un gros brouillard. C'est le sujet de cette médaille. On y voit Neptune qui tient le trident levé sur la Hollande effrayée. La légende : « *Victoria navalis* » et l'exergue : « 1672 » signifient bataille navale gagnée en 1672.

---

<sup>76</sup> Le 28 mars 1672, bataille de Solebay qui fut en réalité une victoire de la flotte hollandaise commandée par l'amiral Ruyter.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du mardy 6 may**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Charpentier a apporté à la compagnie un dessein de la médaille pour M. Hierosme Bignon, advocat général. Il avoit fait dessiner deux figures de femmes dont l'une représente l'Éloquence, tient une couronne de laurier et l'autre qui représente la Probité, tient une couronne d'estoiles. Pour légende il avoit mis : « *Eloquentia et Probitas*. » Il prétendoit par là faire connoistre que les principales qualités de ce grand personnage estoient son éloquence et sa probité. Cette pensée a paru convenable à l'idée que l'on a d'un advocat général, mais on a dit d'abord que ces deux figures estoient peu convenues dans l'antique, qu'une couronne de laurier ne marquoit pas assés l'Éloquence et qu'un foudre ou un caducée luy conviendrait mieux, que la Probité estoit encore moins connoissable par une couronne d'estoiles et qu'enfin le mot de *Probitas* ne disoit pas assés. M. Racine a proposé de mettre *Fides* au lieu de *Probitas* parce que c'est sur le rapport d'un advocat général à l'audience que les juges forment leur sentiment et que la foy publique est entre ses mains et là-dessus mesme il s'est souvenu d'un mot de Quintilien qui a paru beau et qu'on a cru pouvoir tenir lieu de *Eloquentia et Probitas*. Ce mot est « *Optime sentienti, optime dicenti*. » M. Dacier a dit qu'il se souvenoit d'avoir lu quelque part « *facundus bono publico*. » M. l'abbé Tallemant a dit qu'il croyoit qu'on pouvoit se servir d'un mot emprunté d'Horace : « *Pater justi et aequi*. » Après avoir bien agité la chose on a résolu d'y penser encore, la compagnie ne trouvant pas lieu de se déterminer.

M. l'abbé Tallemant a proposé pour mettre en latin advocat général « *regiae procurationis triumvir*. » Ce mot a paru d'une meilleure latinité que *advocatus*, mais aussy il est plus malaisé à entendre et la compagnie, malgré les objections faites dans une des dernières assemblées a fort panché à mettre sans façon « *advocatus generalis*. »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

1698.

**Du samedi 10 may**

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. Despréaux de la médaille sur le combat de Saint-Denis près de Mons et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le prince d'Orange à la teste des Hollandois et de leurs alliés s'estoit avancé pour secourir la ville de Mons que les François, sous la conduite du mareschal de Luxembourg, tenoient bloquée et dont ils luy fermoient le passage. Il n'y avoit pas d'apparence qu'il osast entreprendre de les attaquer dans le poste qu'ils occupoient, campés sur des hauteurs où l'on ne pouvoit aller à eux que par des défilés fort estroits. Dans ce temps-là mesme on prétend qu'il receüt des lettres où on luy mandoit que la paix venoit enfin d'estre signée à Nimègue, mais comme cette paix s'estoit en quelque sorte faite malgré luy, il prit au contraire le party de la tenir secrète et résolut avant qu'elle fust divulguée de tenter un combat dans la pensée que s'il le gagnait, il trouveroit bien encore le moyen de la rompre et que s'il le perdoit, il arresteroit sans peine, en la publiant, les progrès du vainqueur. Il se mit aussytost en devoir de passer les défilés. Le combat fut des plus terribles dans des chemins entrecoupés de hayes et de buissons où les soldats des deux partis se trouvoient souvent meslés les uns parmy les autres, sans pouvoir garder aucun ordre. Enfin la victoire se déclara pour les François et les ennemis furent repoussés partout avec un grand carnage. La nuit qui survint empescha qu'on ne les poursuivit dans la plaine. Le lendemain, dès le point de jour, le prince d'Orange fit publier la paix. C'est le sujet de cette médaille. On y voit Mars qui porte un trophée. Il y a à la légende : « *Mars pacis vindex* », c'est-à-dire Mars asseürant la paix et à l'exergue : « *Pugna ad fanum Sancti Dionysii* » qui signifie le combat de Saint-Denys, parce que ce combat fut donné proche une abbaye de Saint-Denys qui estoit entre les deux camps. 1677.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du mardy 13 may**

1698.

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur la prise de Campredon et elle a esté arrestée [tondo vide]. Les Espagnols ayant déclaré la guerre à la France conjointement avec leurs autres alliez, le Roy jugea à propos de porter la guerre dans leur propre pays. Ce fut à ce dessein que S. M. fit entrer une armée en Catalogne sous le commandement du duc de Noailles. Les troupes se mirent en marche au commencement du mois de may et comme la ville de Campredon estoit une des premières places qui défendoient l'entrée du pays, il fut résolu de s'en emparer. Le comte de Chazeron l'investit le 16 de may et le duc de Noailles ayant eu beaucoup de fatigues à essayer à cause de la difficulté des chemins, augmentée par les pluyes, les neiges et la gresle, arriva devant la place le 18. Il se rendit d'abord maistre du fauxbourg et de la ville. Le gouverneur fut obligé de se retirer dans le chasteau qui outre sa situation avantageuse, estoit deffendu par quatre bons bastions et par d'autres ouvrages. Les miquelets ennemis occupoient des hauteurs qui commandoient des chemins escarpez et coupez de précipices par où il falloit conduire l'artillerie, les munitions et les vivres et les Espagnols estoient maistres de la tour de La Roque, poste presque inaccessible d'où ils pouvoient incommoder le camp et secourir les assiégez. Le duc de Noailles fit attaquer les miquelets, les chassa des lieux où ils estoient retranchez et asseüra ainsy le passage des troupes, de l'artillerie et de convois. Le 22 il se rendit maistre de la tour de La Roque. Les batteries commencèrent à tirer le mesme jour sur le chasteau et les approches furent poussées avec tant de vigueur que les Espagnols demandèrent à capituler et en sortirent le 23<sup>e</sup>. Cette conquête fut d'autant plus considérable qu'elle ouvrit l'entrée de la Catalogne et donna lieu à plusieurs grandes entreprises qui s'y sont faites durant la suite de la guerre avec tant de gloire. C'est le sujet de cette médaille. On y voit une Victoire qui vole sur les montagnes. Les mots de la légende : « *Catalonia reservata* » et ceux de l'exergue : « *Campredonio* »

1698.

*capto* » signifient la Catalogne ouverte par la prise de Campredon. 1689.

La compagnie s'est séparée à cause des festes pour se rassembler le mardy 27.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### **Du mardy 27 may**

MM. l'abbé Bignon Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la destruction de l'hérésie et après y avoir beaucoup travaillé on a prié M. de Tourreil de s'en charger et de la rapporter la première assemblée.

On a ensuite examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur la prise de Montmélian et elle a esté arestée [dessin]. Le s<sup>r</sup> de Catinat s'estoit rendu maistre de plusieurs places considérables dans le Piémont et sur la fin d'octobre il avoit fait lever le siège de Suse. Dans ce temps-là il receüt ordre d'attaquer le chasteau de Montmélian, la ville ayant esté prise et rasée dès le commencement de la campagne. La tranchée fut ouverte la nuit du 17 au 18 novembre. Ce chasteau estoit entièrement basti sur le roc et paroissoit presque inaccessible. Les assiégés profitant d'une situation si avantageuse et des rigueurs de la saison se défendirent opiniastrement, mais les troupes du Roy ne laissèrent pas de pousser vigoureusement leurs travaux et leurs attaques de sorte qu'après un mois de tranchée, la descente du fossé estant faite, le mineur fut attaché au bastion [de] Beauvoisin. La place estoit néanmoins en estat de tenir quelque temps, mais par un effet du mesme bonheur qui avoit favorisé les armes du Roy à Nice, une de nos bombes estant tombée sur la contremine, elle y mit le feu et fit sauter une grande partie du bastion. Aussytost le s<sup>r</sup> de Catinat fit un détachement de grenadiers qui se logèrent sur ce bastion et les ennemis voyant que rien ne pouvoit retarder leur perte, se hastèrent de capituler. C'est le sujet de cette médaille. On voit au pied d'un rocher sur le haut duquel est le chasteau de Montmélian la Victoire assise qui escrit sur un bouclier. Il y a à la légende :

1698.

« *Monsmelianus expugnatus* », Montmélian pris et à l'exergue 1691.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du samedi 31 may**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a partagé les bourses de jettons données par les trésoriers du Trésor royal, ds Parties casuelles, de la Marine, des galères, des Bastimens du Roy, de l'extraordinaire des Guerres, de l'ordinaire des Guerres et de la maison de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne. M. l'abbé Tallemant s'est chargé de porter à M. de Maurepas une bourse de quatre-vingt jettons et de le prier à l'ordinaire de vouloir bien partager avec la compagnie, comme estant du nombre des académiciens. On a aussy pris 80 jettons pour M. de La Loubère.

M. l'abbé Bignon a apporté les desseins des médailles qui luy avoient esté mis entre les mains par M. l'abbé Tallemant pour estre monstrés à M. de Pontchartrain. Il a dit que M. de Pontchartrain avoit paru fort content du travail de la compagnie et qu'il avoit choisy trois de ces desseins pour la paix, sçavoir *Pater patriae* et *Salus Europae*, ainsy qu'ils ont esté arrestés par la compagnie le mardy 3<sup>e</sup> décembre 1697 et *Virtus et aequitas*, le mardy 10<sup>e</sup> du mesme mois. M. de Pontchartrain a aussy approuvé la médaille arrestée le mesme mardy 10 décembre sur les prises d'Ath, de Barcelonne et de Carthagène, avec l'inscription : « *Victoria comes Francorum*. « Il a encore admis le dessein sur le mariage de m<sup>gr</sup> le duc de Bourgogne avec l'inscription : « *Taedis felicibus* », arresté le mesme jour 10 décembre et on mettra à l'exergue : « *Maria Adelaïs Sabaudiae Lud. Burgundiae duci nupta. 1697.* »

À l'esgard des desseins pour la prise d'Ath et pour la prise de Barcelonne il a dit à M. l'abbé Bignon qu'il souhaitoit qu'on songeast à quelque autre pour Ath et qu'il croyoit que pour Barcelonne, il suffisoit de mettre Hercule appuyé sur sa massue et ayant à ses pieds un bouclier où sont les armoiries de cette ville et pour légende : « *Binis castris deletis* », à l'exergue : « *Barcino capta. 1697.* »

1698.

La compagnie a esté de cet advis et M. l'abbé Tallemant s'est chargé d'envoyer ces desseins à M. de Launay pour les distribuer aux graveurs.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

### Du mardy 3 juin

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. de Tourreil a apporté la description de la médaille sur l'hérésie détruite et elle a esté examinée et arrestée [dessin]. La France, après s'estre garantie des nouvelles erreurs qui avoient inondé l'Allemagne et presque tout le Nort, fut vers le milieu du dernier siècle infecté de celle de Calvin. On ne sçait que trop combien de divisions, de troubles et de guerres civiles cette malheureuse hérésie excita dans le royaume où elle se fortifia de plus en plus par des édits extorquez, les armes à la main, sous trois règnes consécutifs. Le Roy, plein de zèle et de piété, n'avoit point perdu d'occasion d'affoiblir peu à peu une secte si pernicieuse. Il excluoit les calvinistes des charges et des emplois ; il avoit fait abbatre les temples bastis sans permission ; il ne cessoit de répandre ses bienfaits sur les nouveaux convertis. Enfin, lorsqu'il vit l'hérésie fortement ébranlée, il résolut de la détruire par le fameux édit du mois d'octobre 1685. Il révoqua l'édit de Nantes, il deffendit dans tout le royaume l'exercice de la religion prétendue réformée et ordonna que tous les temples fussent abbattus. Ce nouvel édit eut le succès que l'on avoit espéré. Un prodigieux nombre de religionnaires rentrèrent dans le sein de l'Église et le calvinisme toléré depuis plus d'un siècle en France y fut entièrement aboli. C'est le sujet de cette médaille. La Religion sous la figure d'une femme voilée foule aux pieds l'Hérésie figurée par une espèce de furie qui tient un flambeau esteint et elle est renversée sur des livres déchirés. On voit dans le fond de la médaille une église. Il y a à la légende : « *Extincta haeresis* » l'Hérésie esteinte et à l'exergue : « *Edictum octobris* », édit du mois d'octobre pour marquer que c'est par cet édit que le Roy a mis fin au calvinisme. 1685.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.



**Du samedi 7 juin**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a remontré à la compagnie qu'il se seroit à propos de finir pour une bonne fois la médaille de la réception du roy d'Angleterre en France. Le type est arrêté et la légende mesme : « *Perfugium regibus* » a esté approuvée le... Il ne restoit que les mots de l'exergue. La compagnie a délibéré ; on a proposé diverses inscriptions et enfin on est convenu de mettre : « *Jacobus Secundus Magnae Britanniae rex, com regina conjuge et principe Walliae in Gallia receptus.* »

On a examiné la description d'une seconde médaille sur la destruction de l'hérésie et elle a esté arrêtée [dessin]. Cette médaille est sur le mesme sujet que la précédente. La Religion met une couronne sur la teste du Roy qui tient un gouvernail sous lequel on voit l'Hérésie abbatue. Les mots de la légende : « *Ob vices centena millia calvinianorum ad Ecclesiam revocata* » signifient pour avoir ramené au sein de l'Église deux millions de calvinistes ; à l'exergue la datte 1685.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du mardi 10 juin**

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a reparlé de la médaille de M. Bignon et M. Despréaux a proposé de représenter la Science et la Vérité comme estant les deux principales qualités de ce magistrat qui estoit très sçavant et fort amy de la vérité dans les fonctions de sa charge. Cette pensée a paru bonne, mais la difficulté estoit que l'on ne sçavoit comment peindre la Science ny la Vérité, l'antique ne nous en donnant aucune figure. Il est vray que l'on peut figurer la Science par Minerve et en ce cas on y joindroit l'Équité, mais le mot de *Scientia* n'a pas semblé bon. M. l'abbé Tallemant a proposé de ne représenter que l'Équité à laquelle on pourroit mettre en main un livre et luy donner l'épithète de sçavante ou quelque chose de

1698.

semblable. La compagnie a trouvé cet expédient assez bon, mais il est assez malaisé de trouver en latin cette épithète. On y pensera plus à loisir.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la destruction des temples des calvinistes et elle a esté arrestée [dessin]. Cette troisieme médaille marque la destruction des temples des huguenots et principalement celle du temple de Charenton qui estoit le siège de l'hérésie. Les peuples accoururent en foule pour l'abbatre en sorte qu'au bout de deux jours, à peine en pouvoit-on trouver quelques vestiges. C'est le sujet de cette médaille. La Religion plante une croix sur les ruines de bastimens pour marquer le triomphe que la vérité a remporté sur l'erreur. Les mots de la légende : « *Templis calvinianorum eversis* » signifient les temples des calvinistes abbattus et ceux de l'exergue : « *Religio victrix* », la Religion victorieuse. 1685.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 14 juin

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la construction de plusieurs églises et elle a esté arrestée [dessin]. Comme dans la pluspart des lieux où la religion catholique venoit d'estre restablie il n'y avoit point d'église ou que celles qui y estoient se trouvoient trop petites pour contenir tous les nouveaux convertis, le Roy en fit construire en peu de temps un très grand nombre, jusque-là que dans le Languedoc seul on en compte près de trois cens basties en moins d'une année. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la Religion qui tient d'une main une croix et de l'autre une esquerre ; elle est assise sur des pierres nouvellement taillées. Dans le fond est un portail d'église. Les mots de la légende : « *Aedes sacrae tercentum a fundamentis extractae* » signifient trois cens églises basties ; à l'exergue il y a : « *Religio* », la Religion. 1685.

M. l'abbé Tallemant a reparlé de la médaille que la compagnie avoit approuvée sur ce que la France seule a résisté et mesme vaincu toutes les puissances

1698.

de l'Europe armées contre elle, avec la légende : « *Gallia invicta* » et il a demandé ce que l'on devoit mettre à l'exergue. La compagnie a jugé à propos de mettre simplement la date de l'année de la paix.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardi 17 juin

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur le combat de Fortzeim et elle a esté arrestée [dessin]. Le mareschal de Lorge, après avoir passé le Rhin à Haquenbac sur un pont de bateaux s'avança vers Forzeim le 26 de septembre et s'en estant rendu maistre le jour mesme, il marcha le lendemain aux ennemis. Six mille chevaux commandés par le duc administrateur de Wirtemberg, général de la cavalerie de l'Empereur, estoient campez dans un poste très avantageux, deffendu par la ville d'Heidesheim et couvert par un ruisseau qu'on ne pouvoit passer qu'avec beaucoup de peine. Ils avoient fait avancer quelques troupes de hussarts soustenus par deux gros escadrons. Le mareschal de Lorge fit attaquer ce détachement qui plia d'abord et qui jetta une telle épouvante dans tout leur camp qu'ils ne pensèrent qu'à prendre la fuite. Nos troupes passèrent le ruisseau et poursuivirent les fuyards près de trois lieues. On en tua plus de neuf cens. Le duc de Wirtemberg mesme, le baron de Soyer mareschal de camp des troupes de Bavière et plus de cinq cens autres furent faits prisonniers. On leur prit deux pièces de canon, neuf estendarts, deux paires de timbales et plus de deux mille chevaux ; on pilla la ville de Vathingen et on s'empara de Kerlingen et de Neubruch. C'est le sujet de cette médaille. On y voit un trophée au pied duquel sont les dépouilles des ennemis ; à costé est une tente et un piquet où sont attachés deux chevaux. La légende : « *Fuso Germanorum equitatu partis spoliis, capto duce* » signifie la cavalerie des Allemands mise en fuite, leurs bagages pris et leur général fait prisonnier ; l'exergue : « *Ad Fortzemium Wittembergi. 1692* », à Fortzeim dans le Wittemberg. 1692.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

1698.

**Du samedi 21 juin**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description de la médaille sur la prise de Philisbourg en 1688 et elle a été arrêtée [dessin]. Le Roy, par un effet de sa profonde sagesse, feignoit d'ignorer les ligueurs qui se formoient contre luy depuis la conclusion de la trêve. Il souffroit pourtant avec impatience l'oppression du cardinal de Furstemberg dans l'affaire de l'électorat de Cologne et de l'opiniastreté de l'électeur palatin à ne vouloir rendre aucune justice à la duchesse d'Orléans<sup>77</sup>. D'ailleurs S. M. sçavoit les intelligences secrètes de la maison d'Autriche avec tous les protestans et principalement avec le prince d'Orange qui se préparoit à envahir l'Angleterre, mais rien ne le déterminoit davantage à prévenir ses ennemis que les mesures secrètes que tout le monde estoit persuadé que l'Empereur prenoit pour s'accommoder avec les Turcs afin de venir fondre ensuite sur la France avec toutes ses forces. C'est pourquoy il envoya M<sup>gr</sup> le Dauphin vers les frontières d'Allemagne avec une puissante armée. Ce prince en moins de six semaines et dans une saison fort contraire prit Philisbourg, s'empara de vingt autres places considérables et se rendit maître de tout le Rhin. C'est le sujet de cette médaille. La Victoire semble arrêter son vol en posant un pied sur l'urne du fleuve du Rhin et tient un javalot à la main. Les fortifications de Philisbourg paroissent dans l'esloignement. Le mot de la légende : « *Providenter* » fait entendre que cette expédition est le fruit de la prévoyance du Roy. On lit à l'exergue : « *Philisburgum expugnatum* », prise de Philisbourg. 1688.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du samedi 28 juin**

---

<sup>77</sup>. Née princesse Palatine.

1698.

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La feste de Saint-Jean-Baptiste avoit fait vaquer le mardy 24.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant sur la naissance de m<sup>gr</sup> le duc de Bourgogne et elle a esté arrestée [dessin]. La France souhaitoit avec une extrême passion de voir un prince au mariage de M<sup>gr</sup> le Dauphin avec la princesse de Bavière. Ses vœux furent bientost exaucés et cette princesse accoucha d'un fils qui fut nommé duc de Bourgogne. On ne peut exprimer l'allégresse que sa naissance respendit dans le royaume. Toutes les villes firent des festes magnifiques et tous les François se signalèrent à l'envy par des réjouissances extraordinaires. C'est le sujet de cette médaille. On y voit l'Espérance figurée à la manière antique par une femme qui de la main gauche tient un lys et soulève un pan de sa robe ; sur le bras droit elle porte un enfant. Les mots de la légende : « *Nova spes imperii* » signifient nouvelle espérance du royaume ; à l'exergue il y a : « *Ludovicus dux Burgundiae Ludovici Delphini filius, Ludovici Magni nepos* », Louis duc de Bourgogne, fils de Louis Dauphin de France, petit-fils de Louis-le-Grand. 1682.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 1<sup>er</sup> juillet

MM. Charpentier, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté la médaille du secours de Messine qu'il a réformée ; la compagnie en a esté contente. M. l'abbé Tallemant doit l'envoyer à M. l'abbé Bignon.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de quinze villes sur le Rhin par M<sup>gr</sup> le Dauphin et elle a esté arrestée [dessin]. Le soin que le Roy avoit pris de l'éducation de M<sup>gr</sup> le Dauphin et la peine q'il s'estoit donnée luy-mesme de l'instruire et de vive voix et par escrit ne pouvoient manquer de produire le fruit qu'il en attendoit. Ce jeune prince ainsy formé aux plus grandes choses dès sa tendre jeunesse sentoit en luy une noble émulation à la veüe des grands exemples

1698.

que le règne du Roy luy fournissoit de jour en jour et désiroit avec impatience les occasions de faire voir à S. M. combien il avoit profité de ses sages enseignements. En effet, le Roy ne luy eut pas plustost confié le commandement de ses armées qu'il parut avec toutes les qualités des plus fameux capitaines. En peu de jours, il se rendit maistre de Philisbourg de Frankendal, de Manheim, de Mayence et de plusieurs autres places importantes et par là remplit la bonne opinion que le Roy et toute la France avoient conceüe de luy. C'est le sujet de cette médaille On y voit M<sup>gr</sup> le Dauphin qui présente au Roy un grand nombre de couronnes murales qu'il tient en ses mains ; S. M. le reçoit avec joye et s'avance comme pour l'embrasser. Les mots de la légende : « *Documentorum merces* » font entendre que cette campagne si glorieuse est, pour ainsy dire, la récompense que le Roy tire de l'heureuse éducation qu'il a donnée à son fils ; à l'exergue il y a : « *Quindecim urbes ad Rhenum uno mense subactae* », quinze villes sur le Rhin prises en un mois. 1688.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 5 juillet

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur la prise de Monts et elle a esté arrestée [dessin]. Tandis que le prince d'Orange et la pluspart des autres princes ligués contre le Roy estoient assemblés à La Haye sur les moyens d'entrer jusques dans le cœur du royaume, S. M. qui avoit fait faire tous les préparatifs nécessaires pour le siège de Monts, le fit investir par le marquis de Boufflers le 15 de mars 1691 et se rendit au camp peu de jours après. Ses ordres avoient esté si bien exécutés qu'il y trouva une abondance de toutes choses dans une saison où il n'y a point encore de fourage sur la terre. La tranchée fut ouverte le 24 et la présence du Roy qui visitoit tous les travaux et qui ordonnoit toutes les attaques anima de telle sorte les soldats que les dehors furent emportés en 14 jours et le gouverneur demanda à capituler. Ainsy, au grand estonnement de l'Europe

1698.

armée presque toute entière contre la France, cette place si importante se rendit le 15<sup>e</sup> jour de tranchée ouverte. Quelques jours auparavant, le Roy ayant appris que le prince d'Orange s'avançoit à la teste de 45 mille hommes pour faire lever le siège, il détacha le duc de Luxembourg avec 15 mille chevaux pour observer les mouvemens des ennemis, résolu de marcher luy-mesme pour les combattre, mais la ville s'estant rendue, le prince d'Orange, avec tous les princes qui l'avoient suivi, fut obligé de s'en retourner sans rien faire et S. M. remit ses troupes dans leurs quartiers. C'est le sujet de cette médaille. Hercule qui désigne la valeur du Roy y est représenté debout, appuyé d'une main sur sa massue et tenant de l'autre un bouclier où sont les armes de la ville de Monts. Les mots de la légende : « *Tota Europa expectante et adversante* », ceux de l'exergue : « *Montes Hannoniae expugnati* » signifient la ville de Monts en Hainault prise aux yeux de toute l'Europe liguée contre la France. 1691.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 8 juillet

MM. Charpentier, Racine, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil sur la bataille de Fleurus et elle a été arrêtée [dessin]. Les Hollandois après avoir, contre la foy des traités, fourni tous les secours nécessaires au prince d'Orange pour détronner son beau-père<sup>78</sup> et par cette infraction allumé la guerre dans toute l'Europe, conceurent le dessein d'attaquer la France sur la fin du mois de juin 1690. Ils s'approchèrent de la Sambre, mais en mesme temps le mareschal-duc de Luxembourg eut ordre de marcher à eux et de les combattre si l'occasion s'en présentoit. Il passe brusquement la Sambre, se saisit de divers postes, tombe sur plusieurs escadrons avancés et les pousse jusqu'au gros de leur armée. Un si heureux commencement fut comme le prélude de la victoire.

---

<sup>78</sup> En réalité son beau-frère, Charles II d'Angleterre, catholique, qui se réfugia en France.

1698.

Le combat se donna le lendemain. Ce général trouva les Hollandois avantageusement postés entre les villages de Fleurus et de Saint-Amand. Après avoir bien observé la disposition du champ de bataille, il jugea qu'elle luy estoit favorable pour leur cacher une partie de ses mouvemens. Il porta sa droite jusques derrière le village de Saint-Amand et ainsy, tout à coup, il enveloppa de tous costés les ennemis. Cette marche imprévue déconcerta extrêmement leur ordre de bataille. Le mareschal dans ce moment les chargea en queue avec son aile droite, pendant que sa gauche les attaquoit de front. Leur cavalerie plia au premier choc ; l'infanterie, quoyqu'abandonnée, ne se découragea pas si tost et ne fut enfoncée qu'après quelques heures de combat fort opiniasté. La déroute enfin devint générale. Les ennemis laissèrent sur la place six mille morts, trente pièces de canon, cent drapeaux et huit mille prisonniers. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le dieu Mars assis sur un débris d'armes et de drapeaux, appuyé de la main gauche sur un bouclier orné de fleurs de lis ; il tient de la main droite un poignard et paroist dans une action menaçante. La légende : « *Mars ultor foederum violatorum* » signifie Mars vengeur de la foy des traités violée. Il y a à l'exergue : « *Victoria ad Floriacum* », la victoire remportée à Fleurus. 1690.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 12 juillet

M. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par feu M. de La Chapelle de la médaille sur la prise de Nice et de Mons en mesme temps et elle a esté arrestée [dessin]. Dans le mesme temps que le Roy entreprit le siège de Mons, S. M. résolut de faire assiéger Villefranche et Nice qui estoient les seules villes maritimes que le duc de Savoye possédoit sur la coste de Provence et par où il pouvoit recevoir des secours du costé de la mer. Les galères de France commandées par le comte d'Estrées avec quatorze vaisseaux eurent ordre de s'avancer de ce côté-là pendant que l'armée de terre, sous le commandement du s<sup>r</sup> Catinat, ataqueroit ces deux



1698.

places. Villefranche et son chateau furent pris en vingt-quatre heures ; les forteresses de Santospicio et de Montalban ne tinrent pas davantage et la tranchée fut ouverte devant Nice le 27 mars. La ville se rendit sans faire presque de résistance et la citadelle, quoiqu'extrêmement forte et défendue par un gouverneur de grande réputation, fut ataquée avec tant de vigueur que le troisieme jour on se logea sur le bord du fossé. On croyoit que ce fort situé sur un roc escarpé et inaccessible tiendrait encore longtemps, mais par un bonheur extraordinaire pour les assiégeants deux bombes tombant sur le magasin des poudres y mirent le feu et firent sauter le donjon. Plus de cinq cens hommes de la garnison furent écrasés sous les ruines et tous les autres demeurèrent si épouvantés qu'ils forcèrent le gouverneur à capituler le 2<sup>e</sup> avril. La nouvelle en fut apportée au Roy devant Mons le jour mesme que Mons capitula. C'est le sujet de cette médaille. On y voit deux Renommées qui se rencontrent dans l'air et qui sur la banderole de leurs trompettes portent escrit l'une : « *Nicea capta* » la prise de Nice et l'autre : « *Montes Hannoniae expugnati* », la prise de Mons. Les mots de la légende : « *Ab austro et ab aquilone* » font entendre que ces conquestes ont esté faites en mesme temps au Midy et au Nort, à deux cens cinquante lieues l'une de l'autre et les paroles de l'exergue : « *Ineunte aprili* » signifient que cet heureux succès est arrivé au commencement d'avril. 1691.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 15 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil de la médaille sur le combat naval de 1690 et elle a esté arrestée [dessin]. L'Angleterre et la Hollande sembloient estre depuis longtemps en possession de l'empire de la mer et il ne paroissoit pas qu'estant jointes ensemble aucune puissance fust capable de leur résister. Cependant l'armée navale du Roy ommandée par le comte de Tourville, sans mesme attendre que leurs flottes eussent quitté les costes d'Angleterre, alla les chercher jusque dans la

1698.

Manche et les attaqua à la veüe de leurs ports. Le combat fut rude mais enfin l'avantage demeura aux François ; la plupart des vaisseaux ennemis furent démastés, plusieurs coulés à fond ; tous fuirent en désordre et ceux que la fuite ne put sauver furent obligés de se brusler eux-mesmes pour éviter d'estre pris. C'est le sujet de cette médaille. On y voit un amas de canons de vaisseaux fracassés, de mats brisés et de pavilons où sont les armes d'Angleterre et de Hollande ; sur le haut de cet espèce de trophée naval on a mis une Victoire qui, d'une main tient une couronne de laurier et de l'autre une palme. Les mots de la légende : « *Mersa et fugata Anglorum et Batavorum classe* » et à l'exergue : « *Ad oras Angliae* » signifient pour avoir coulé à fond ou mis en fuite la flotte des Anglois et des Hollandois à la veüe des costes d'Angleterre. 1690.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 16 juillet

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Cypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur le combat de Leure, mais comme il y manquoit quelques circonstances essentielles, M. Racine, mieux instruit, s'est chargé de la réformer.

On a examiné ensuite la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur la promotion des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, 1689 et elle a esté arrestée [tondo vide]. Comme il ne s'estoit pas fait de promotion de chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit depuis celle de 1662 il en restoit un si petit nombre que le Roy jugea à propos de ne différer pas plus longtemps à en faire une nouvelle. Elle fut la plus nombreuse qu'il y ait eu depuis l'institution de l'ordre, S. M. ayant nommé quatre prélats commandeurs et soixante-dix chevaliers. Cest le sujet de cette médaille. On y voit le Roy assis sous un dais et recevant le serment d'un nouveau chevalier. Les mots de la légende : « *Torquatorum equitum centuria suppleta* » signifient le nombre des cens chevaliers de l'ordre remply. Il y a à l'exergue : « *Equitibus lectis septuaginta quatuor* », c'est-à-dire

1698.

que le Roy a fait soixante et quatorze chevaliers dans cette promotion. 1689.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du mardy 22 juillet**

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur la bataille de Staffarde et elle a esté arrestée [dessin]. Le s<sup>r</sup> de Catinat qui commandoit l'armée du Roy en Piémont marchoit vers Salusses et une partie de cette armée avoit desjà passé le Pô pour s'emparer de cette ville. Il apprit alors que le duc de Savoye avec toutes ses troupes s'avançoit en deçà de cette rivière pour tascher de charger son arrière-garde. À cette nouvelle, quoyqu'il fit nuit, il fit repasser les régiments qui avoient desjà pris des postes autour de Salusses et le lendemain, à la pointe du jour, il alla chercher les ennemis campés près de l'abbaye de La Saffarde. Ils avoient occupé plusieurs cassines qui couvroient leur droite ; des hayes et des marais défendoient leur gauche ; ils avoient derrière eux un grand bois et deux espèces de vallons qui donnoient moyen à la cavalerie de s'étendre assez pour soutenir l'infanterie campée dans la plaine et qui leur asseüroient la retraite. On ne pouvoit aller à eux que par un défilé fort estroit et les avantages de ce poste leur faisoient croire qu'on en n'entreprendroit pas de les y attaquer. Cependant le s<sup>r</sup> de Catinat ayant tout disposé autant que le terrain pouvoit le permettre fit d'abord forcer l'aile droite dans les cassines qui la couvroient d'où, après une assez longue résistance, il chassa les ennemis. La résistance fut encore plus grande à l'aile gauche où estoit le gros de l'infanterie qui soutenue par plusieurs escadrons se défendit longtemps avec une extrême vigueur, mais quatre régiments qu'on détacha avec une partie de la cavalerie de l'aile gauche ayant traversé les marais où l'on ne croyoit pas qu'il fust possible de passer, achevèrent de renverser cette infanterie et tout le reste de l'armée se mit en fuite. On prit onze pièces de canon et beaucoup de bagage ; on fit plus de mille prisonniers et il y eut environ trois mille hommes tués sur la place et dans les bois. C'est le sujet de

1698.

cette médaille. On y voit un Hercule qu représente le Roy et on a mis sous les pieds de cet Hercule un Centaure à cause de la fameuse devise du centaure que Charles-Emanuel, duc de Saoye, avoit prises après qu'il se fust emparé du marquisat de Salusses. Les mots de la légende : « *Allobrox profligatus* » signifient la défaite du duc de Savoye ; ceux de l'exergue : « *Ad Staffardam* » font entendre que la bataille se donna près de l'abbaye de La Staffarde. 1690.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 26 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la bataille de Seneff qu'il a réformé ; la compagnie en a esté contente. M. l'abbé Bignon doit le monstrier à M. de Pontchartrain.

M. Dacier a proposé pour légende à la médaille de Toulon où l'on a résolu de mettre une figure de Minerve avec une veüe du port et de l'arsenal : « *Minerva custos.* » Ce mot de *custos* est dans plusieurs médailles antiques et convient assez bien pour faire entendre que Minerve, déesse des arts, préside dans ce port où l'on a construit les plus grands vaisseaux de la mer qui font la seüreté des costes de la France. M. Racine proposit de mettre *Maritima* pour faire connoistre que cette déesse ne s'occupe à Toulon qu'aux ouvrages nécessaires à la mer. Après plusieurs contestations on a remis à une autre assemblée à en délibérer et MM. ont promis d'y penser chacun en leur particulier.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 29 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Namur et elle a esté arrestée [dessin]. Le prince d'Orange qui,

1698.

les campagnes précédentes, avoit tousjours esté prévenu par la diligence du Roy résolut d'assembler son armée de bonne heure et crut qu'à la veüe de cent mille hommes, les François ne feroient aucune entreprise considérable. Cela ne changea pourtant rien au dessein que S. M. avoit formé d'attaquer Namur. Il le fit investir et arriva au camp vers la fin du mois de may. Cette ville, forte d'elle-mesme et avantageusement située au confluent de la Sambre et de la Meuse, estoit encore défendue d'une citadelle bastie sur des rochers et environnée d'un grand nombre de nouvelles fortifications, presque inacessibles, mais le Roy présent à toutes les attaques, anima si bien les troupes que malgré le dérèglement de la saison et les pluyes continuelles qui inondoient tous les travaux, la ville se rendit le sixiesme jour ; tous les forts capitulèrent les uns après les autres et trente jours de tranchée ouverte achevèrent cette glorieuse conquête. Le Roy avoit fait avancer le mareschal de Luxembourg avec un gros corps de troupes pour garder les passages de la Mehaigne. Le prince d'Orange, avec toutes les forces des confédérés vint camper le long de cette rivière, mais il n'osa hamais hazarder le combat, ny tenter le secours de la place. C'est le sujet de cette médaille. On y voit les fleuves de Sambre et de Meuse ; l'eau qui sort de leurs urnes se mesle au pied d'un rocher qui porte une espèce de colonne ou de cyppe au haut duquel est une Victoire ; les drapeaux de l'Empire, de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Hollande sont autour du cyppe sur lequel on lit ces paroles : « *Ludovicus Magnus Namurcum urbem et arces triginta dierum obsidione cepit sub oculis Hispanorum, Anglorum, Germanorum, Batavorum centum millium. 1692.* » Louis le Grand a pris en trente jours Namur et ses forteresses à la veüe d'une armée de cent mille hommes, composée d'Espagnols, d'Anglois, d'Allemands et de Hollandois en l'année 1692.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du samedi 2 aoust**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant, M. Coypel.

1698.

On a reparlé de l'inscription pour la médaille de Toulon. M. Charpentier a proposé encore *Minerva militaris* ; M. Dacier a toujours soutenu *Minerva custos* et a dit que Minerve estoit appelée par les Grecs *Αθηνη σωτερα*, c'est-à-dire *servatrix*, ce qui est la mesme chose que *custos*. Il proposoit aussy *Minerva hospita*, supplé *puppibus*, suivant les mesmes Grecs qui la nommoient *Ξενια*. La compagnie s'est enfin déterminée à *Minerva custos*, sauf le sentiment de M. de Pontchartrain à qui on ne laissera pas de proposer aussy les autres épithètes de Minerve.

Il a esté question ensuite de mettre Toulon en latin. Dans le dictionnaire de Ferrary augmenté par Baudran, on trouve *Tauroentum*, tiré des *Commentaires* de César, mais il n'est pas seür que ce soit Toulon. M. Valois le nomme *Telo* ; M. l'abbé Renaudot a asseüré que dans tous les actes des églises on met *episcopus tolonensis*. M. Charpentier s'est chargé de le chercher dans l'*Histoire* de M. de Thou sur l'autorité duquel on se réglera.

M. l'abbé Tallemant a dit qu'à la bataille de Phortzeim il ne sçait s'il faut mettre « *ad Phortzeimum Wittenbergense* » ou « *Wirtembergense*. » On a consulté le livre d'Ortelius et le Ferrary et on trouve que (le) Wittenberg est une ville de l'électorat de Saxe et que le Wirtemberg est un duché dans la Souabe et c'est le dernier qui convient à nostre médaille parce que Phortzeim est dans le duché de Wirtemberg, mais on a trouvé inutile de marquer cela dans la médaille et il suffira de mettre « *ad Phortzeimum*. »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 5 aoust

MM. Charpentier, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur les 3 victoires gagnées en 1690 et elle a esté arrestée [dessin]. Les armes du Roy furent partout triomphantes en l'année 1690. On gagna en Flandres une grande bataille près de Fleurus ; le duc de Savoye avec ses alliés fut défait à Staffarde en Piémont et on remporta dans la Manche une insigne victoire sur les flottes d'Angleterre et de

1698.

Hollande. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le Roy sur son thronne ; la Victoire part d'auprès de luy, tenant en sa main trois javelots qui marquent les trois batailles. Les mots de la légende : « *Victoria obsequens* » signifient la Victoire preste à obéir et ceux de l'exergue : « *Hostibus terra marique profligatis ad Floriacum, ad Staffardam, ad littus anglicum* » veulent dire les ennemis vaincus sur terre et sur mer à Fleurus, à Staffarde et près des costes d'Angleterre. 1690.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 9 aoust

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur l'inutilité des flottes ennemies en 1674 et elle a esté arrestée [tondo vide]. Après que les Hollandois eurent fait leur traité avec l'Angleterre et conclu une ligue avec l'Empereur et avec le roy d'Espagne, ils voulurent faire contre la France une action d'éclat dont ils se pussent attribuer toute la gloire. Ils se voyoient alors plus de 150 vaisseaux de guerre qui les rendoient en quelque sorte maistres de la mer. Cette puissante flotte fut partagée en deux escadres dont l'une sous la conduite du vice-ammiral Ruiter, eut ordre d'aller attaquer les colonies françoises de l'Amérique et l'autre que commandoit le vice-amiral Tromp et dans laquelle les Estats avoient mis leur principale confiance fut destinée à faire une descente en quelqu'une de nos provinces, espérant entamer par-là le royaume, mais ces grands desseins n'eurent aucun succès. Ruiter fut repoussé honteusement de devant le fort de la Martinique et le vice-amiral Tromp fit à la vérité une descente dans Belle-Isle où il arriva avec quarante-six grands navires de guerre, outre plusieurs autres bastiments sur lesquels il y avoit 8000 soldats, mais au bout de quelques jours il fut contraint de se rembarquer après avoir pillé une église et enlevé quelques bestiaux. C'est le sujet de cette médaille On y vit une femme assise près du bord de la mer et deux enfans auprès d'elle qui se jouent sur une gerbe de bled. Cette femme et ces enfans sont un symbole de la tranquillité de nos

1698.

costes marquée par ces mots de la légende : « *Tranquillitas orae maritimae.* » Les mots de l'exergue : « *Spectante necquicquam audente classe hostium maxima. 1674* » signifient que nos provinces maritimes jouissoient d'une tranquillité à la veüe d'une très grande floette des ennemis qui tenta vainement de la troubler. 1674.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du mardy 12 aoust**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despéaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

Comme l'*Histoire du Roy* est fort avancée et que la compagnie a de l'impatience de la donner au public, M. l'abbé Bignon a demandé en quel estat estoit le travail. M. l'abbé Tallemant dit qu'il pouvoit y avoir environ trente descriptions à faire et que cela ne devoit pas arrester le commencement de l'impression, mais qu'il seroit peut-être à propos de faire une reveüe générale de toutes les descriptions qui sont arrestées, soit pour corriger les fautes dont on ne s'est pas apperçu, soit pour corriger les redites et les mesmes phrases dans lesquelles on peut estre tombé plusieurs fois. Et pour cela il a proposé d'imprimer grossièrement toutes ces descriptions et de n'en tirer que huit exemplaires afin que chacun en ayant un pust faire en son particulier ses remarques. La compagnie n'a pas approuvé l'impression de peur que malgré qu'on en eust, il ne s'en glissast quelque copie dans le public qui seroit aussytost contrefaite. On a donc résolu de faire faire sept copies à la main de toutes ces descriptions. On en fera d'abord qui iront jusqu'à la paix de Nimègue et pendant qu'on imprimera et que l'on corrigera cette partie, on fera les copies du reste. M. l'abbé Tallemant s'est chargé de faire faire ces premières copies pour les festes de Noël afin qu'au commencement de l'année prochaine on commence à imprimer.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du mardy 19 aoust**



1698.

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La feste de Saint-Roch avoit fait vaquer le samedi 16<sup>e</sup>.

M. l'abbé Tallemant a dit qu'il avoit sceu de M. l'abbé Bignon que le Roy faisant souvent des présents de ses médailles en or à des envoyés et autres estrangers, M. de Pontchartrain avoit esté surpris d'apprendre qu'il n'y avoit que deux ou trois revers dont on se servoit tousjours parce que les carrés des autres revers estoient trop grands ou trop petits pour la teste dont on se servoit et ces deux ou trois revers mesme estoient peu convenables pour les présents que fait S. M. et pour cela M. de Pontchartrain demandoit un nombre raisonnable de revers les plus généraux pour les faire incessamment graver. M. l'abbé Tallemant a mis pour cet effet le catalogue sur la table et la compagnie en a extrait les sujets suivans pour estre envoyés à M. de Pontchartrain.

***Mémoire des revers de médailles dont on peut se servir pour les présents que le Roy fait de ses médailles à des estrangers ou autres :***

- le Roy prenant le gouvernement de son estat : « *Ordo et felicitas* »
- l'abolition des duels : « *Singularium certaminum furor coercitus* »
- le bonheur de la France sous la règne du Roy : « *Felicitas temporum* »
- l'Académie des sciences : « *Apollo Palatinus* »
- l'Académie de peinture et de sculpture : « *Scholae augustae* »
- la révocation de l'Édit de Nantes : « *Obvicies centena millia calvinianorum ad Ecclesiam revocata* »
- les gratifications des gens de lettres : « *Bonarum artium remuneratori* »
- les ambassadeurs de Siam : « *Fama Virtutis* »
- la splendeur de la Marine : « *Splendor rei navalis* »
- l'assiduité du Roy dans ses conseils : « *Assiduitas* »
- la médaille de la famille royale : « *Felicitas domus augustae* »

1698.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du samedi 23 aoust**

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté un projet de dessein pour la médaille de M. Hierosme Bignon. Il y avoit représenté la Vérité sous la figure d'une femme nue et la Science sous la figure de Minerve, mais la compagnie en voyant ce dessein, a changé d'avis et ne juge pas à propos de mettre la figure de la Vérité.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la naissance de m<sup>gr</sup> le duc de Berry et elle a esté arrestée [dessin]. L'heureuse naissance de m<sup>gr</sup> le duc de Bourgogne et de m<sup>gr</sup> le duc d'Anjou promettoit desjà une longue postérité au Roy et à M<sup>gr</sup> le Dauphin, lorsque M<sup>me</sup> la Dauphine accoucha d'un troisieme fils qui fut nommé duc de Berry. Ce fut un renouvellement de joye dans toute la France qui ne pouvoit se lasser de remercier le Ciel de la bénédiction qu'il respendoit sur la famille royale. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la teste de M<sup>gr</sup> et celles des trois princes ses enfans. Les mots de la légende : « *Felicitas domus augustae* » signifient la félicité de la maison royale.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du mardy 26 aoust**

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur l'institution de l'ordre de Saint-Louis et elle a esté arrestée [dessin]. Le Roy persuadé de la constante fidélité et du zèle infatigable de tous les officiers de ses armées, tant de terre que de mer, résolut de leur donner un tesmoignage durable de sa bonté en établissant en leur faveur un nouvel ordre militaire sous le nom de Saint-Louis auquel, outre les marques d'honneur extérieures qu'il y a attachées, il a encore affecté des revenus considérables. On ne peut estre receü dans cet ordre qu'après avoir esté dix ans entiers officier

1698.

dans les armées du Roy et le mérite et les services rendus avec distinction sont les seuls titres qui peuvent y faire entrer. Ce nouvel ordre militaire est composé du Roy qui en est le grand-maistre, de M<sup>gr</sup> le Dauphin, de huit chevaliers portant le titre de grand-croix, de vingt-quatre commandeurs et d'un nombre indéfiny de chevaliers selon que S. M. le jugera à propos. Tous ces chevaliers portent une croix d'or sur laquelle il y a l'image de s. Louis que les grands-croix attachent à un large ruban de couleur de feu qu'ils mettent en escharpe avec une croix en broderie sur le justaucorps et sur le manteau. Les commandeurs ont seulement le ruban en escharpe et les simples chevaliers n'ont que la croix attachée sur l'estomach avec un petit ruban couleur de feu, sans que les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit soient incompatibles en une mesme personne. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le Roy qui donne l'accolade à un chevalier auprès duquel sont quelques officiers qui semblent attendre le mesme honneur ; dans l'esloignement il y a des tentes dressées et des vaisseaux pour marquer que ces chevaliers se prennent du nombre des officiers de terre et de mer. Les mots de la légende : « *Expertae in bello virtuti* » signifient à la valeur éprouvée dans la guerre ; ceux de l'exergue : « *Aequitas fortissimi principis* » veulent dire l'Équité du plus vaillant des princes ; plus bas sous une autre ligne, on lit encore : « *Ordo militaris s<sup>ti</sup> Ludovici institutus. 1693* », c'est-à-dire l'établissement de l'ordre militaire de Saint-Louis en l'année 1693.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 30 aoust

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. On a appris avec déplaisir que M. Despréaux avoit la fièvre.

On a reparlé de la médaille de M. Hierosme Bignon et la compagnie a tesmoigné à M. l'abbé Bignon qu'elle n'avoit tant tardé à se déterminer que pour tascher à mieux faire. On a parlé du type et on a résolu d'oster la figure de la Vérité et de mettre l'Équité ou la Justice en la place, comme beaucoup

1698.

plus convenable. Pour la légende le mot de *scientia* a paru moins propre que *doctrina* parce que *scientia* ne se met guères absolument ; on dit *scientia rerum divinarum et humanarum*, mais *doctrina* se met fort bien tout seul. Après avoir bien agité la chose, enfin on a arrêté de mettre « *Doctrina et Aequitas*. » On a encore disputé sur l'inscription de la teste pour sçavoir comment on mettroit en latin advocat général. Plusieurs escrivains ont mis *orator regius*, mais cela ne signifie qu'avocat du Roy et ce seroit les confondre avec tous les advocats du Roy, des présidiaux, etc. D'autres ont mis *advocatus fisci*, ce qui n'exprime pas leur plus grand employ qui est la défense des causes publiques. Enfin on s'est déterminé à *advocatus generalis* ; quand on ne trouve rien de conforme dans l'antique conforme à ce qu'on veut dire, il faut suivre l'expression commune. Les Grecs et les Latins en ont usé de mesme d'*augustus*. Il y en a beaucoup d'exemples. Il a esté question aussy de sçavoir si on mettroit *Hieronymus Bignon* ou *Hieronymus Bignonius*, mais comme parmy les sçavants le nom de *Bignonius* est extrêmement usité, on a résolu de le mettre ainsy. M. l'abbé Tallemant en a fait un petit résultat et l'a mis entre les mains de M. l'abbé Bignon qui a remercié la compagnie. M. Coypel doit dessiner la Minerve et l'Équité et l'apporter à l'Académie au premier jour.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 2 septembre

MM. Charpentier, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. Despréauxx estoit encore incommodé.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur les fortifications de villes et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le grand nombre des places fortifiées tant sur les frontières du royaume que dans les pays conquis a maintenu la tranquillité au-dedans de la France et a asseuré au Roy la possession de ses conquestes. Ainsy, cette sage prévoyance de S. M. a conservé durant tout le cours d'une longue guerre les avantages dont le Ciel a tousjours béni la justice de ses armes et l'a mis en estat de donner plus d'une fois la paix à l'Europe. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la Seüreté

1698.

sous la figure d'une femme appuyée sur un massif de pierre de taille en forme de piédestal d'où pendent divers plans de forteresses, avec des équerres au bas et autres instrumens d'architecture. Les mots de la légende : « *Securitati perpetuae* » signifient la Seüreté perpétuelle du royaume ; à l'exergue on lit ces autres mots : « *Vrbes aut arcus munitae aut extructae centum quinquaginta ab anno 1661 ad annum 1692* » qui veulent dire cent cinquante villes ou places de guerre basties ou fortifiées depuis l'année 1661 jusqu'à l'année 1692.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### **Du samedi 6 septembre**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille faite pour M. Hierosme Bignon. La compagnie l'a trouvé très bien et très convenable à ce grand magistrat qui joignoit un grand sçavoir à une exacte justice. M. l'abbé Bignon en a esté fort content.

M. l'abbé Bignon a annoncé les vacances ordinaires jusqu'à la Saint-Martin et a exhorté MM. de travailler aux devises des jettons de l'année qui vient, selon la coustume. Il en faut pour le Trésor royal, les Parties casuelles, la Marine, les galères, l'extraordinaire des Guerres, l'ordinaire des Guerres, les Batimens du Roy et pour la Ville.

La compagnie s'est séparée jusqu'au samedi 15 novembre 1698.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### **Devises pour les jettons de l'année 1698**

- pour le Trésor royal
- pour les Parties casuelles,
- pour la Ville, pour la marine,
- pour l'extraordinaire des Guerres,
- pour l'ordinaire des Guerres,
- pour les galères,
- pour M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne

1698.

***Catalogue des médailles inventées dans l'Académie royale des inscriptions depuis le 12<sup>e</sup> décembre 1697 jusqu'au 6<sup>e</sup> septembre de l'année 1698***

- le port et l'arsenal de Rochefort, 24 janv. 1698
- la paix, 1697
- sur le mesme sujet, idem
- sur le mesme sujet, idem
- sur la prise de Barcelone, idem
- sur le mariage de m<sup>gr</sup> le duc de Bourgogne, idem
- les prises d'Ath, de Barcelone et de Carthagène, idem
- la réception du roy d'Angleterre en France, 7 juin
- sur messire Hierosme Bignon, advocat général, 28 aoust

***Catalogue des descriptions des médailles examinées et arrêtées dans l'Académie royale des inscriptions depuis le 12<sup>e</sup> novembre 1697 jusqu'au 6<sup>e</sup> septembre 1698***

- la prise de Fribourg, 1677, 7 déc.
- Défaite des corsaires de Tripoly dans le port de Chio, 7 janv.
- L'achèvement du canal des deux mers 1681, 11 janv.
- Les appartements 1682, 14 janv.
- L'establissement des compagnies de cadets 1682, 18 janv.
- Le bombardement d'Alger 1682, 21 janv.
- La construction de Sarlouis 1683, 25 janv.
- les fortifications de Huningue, 28 janv.
- L'enrôlement des matelots 1680, 1<sup>er</sup> fév.
- Naissance de m<sup>gr</sup> le duc d'Anjou 1683, idem
- Mariage de M<sup>gr</sup> le Dauphin 1680, 4 fév.
- Prise de Courtray et de Dixmud 1683, idem
- Prise de Luxembourg 1684, idem
- Prise de Landrecies, Condé et Saint-Guislain 1655, 5 fév.
- La mort de la Reyne 1683, idem
- La trêve 1684, 15 fév.
- Sur le mesme sujet, 18 fév.
- La paix d'Alger 1684, 25 fév.

1698.

- La découverte des satellites de Saturne 1686,
- idem
- Le bombardement de Gênes 1684, 25 fév.
- Le départ du doge de Gênes 1685, idem
- L'audience du doge de Gênes 1685, 1<sup>er</sup> mars
- La remise faite aux Espagnols de sept cens mille escus d'or 1684, 4 mars
- La maladie du Roy 1686, 8 mars
- La guérison du Roy 1687, 8 mars
- Prise d'Oudenarde 1667, 11 mars,
- prise de plusieurs villes 1654, 15 mars
- Festin de l'Hostel de Ville 1687, 18 mars
- L'audience des ambassadeurs de Siam 1686,
- 8 avr.
- Le pont des Thuilleries 1685, 12 avr.
- Garnison françoise dans la citadelle de Cazal
- 1681, 15 avr.
- Reddition de Strasbourg 1681, 19 avr.
- Le Roy maistre de Strasbourg et de Cazal en mesme temps, 26 avr.
- Fortification de Strasbourg 1683, idem
- L'establissement de Saint-Cyr 1688, 29 avr.
- La bataille navale en 1672, 3 may
- Le combat de Saint-Denis près de Mons
- 1677, 10 may
- Prise de Campredon 1689, 13 may
- Prise de Montmélian 1691, 27 may
- L'hérésie détruite 1685, 3 juin
- Sur le mesme sujet, 7 juin
- Destruction des temples des calvinistes 1685,
- 10 juin
- Construction de plusieurs églises 1685, 14
- juin
- Combat de Fortzeim 1692, 17 juin
- Prise de Philisbourg 1688, 21 juin
- Naissance de m<sup>gr</sup> le duc de Bourgogne 1682,
- 28 juin
- Prise de 15 villes sur le Rhin 1688, 21 juin
- Prise de Mons 1691, 5 juil.
- Bataille de Fleurus 1690, 8 juil.
- Prise de Nice et de Mons en mesme temps
- 1691, 12 juil.
- Le combat naval de 1690, 15 juil.
- La promotion des chevaliers du Saint-Esprit
- 1689, 19 juil.
- Bataille de Staffarde 1690, 22 juil.
- Prise de Namur 1692, 29 juil.

*Registres de l'Académie des Inscriptions et Médailles*

1698.

- les 3 victoires gagnées en 1690, 5 aoust
- L'inutilité des flottes ennemies en 1674, 9 aoust
- Naissance de m<sup>gr</sup> le duc de Berry, 23 aoust
- L'institution de l'ordre de Saint-Louis 1693, 26 aoust
- Les fortifications de 150 villes depuis 1661 jusqu'en 1692, 2 sept.



*Registres de l'Académie des Inscriptions et Médailles*

*1698.*

**Registre-  
journal des  
délibérations et  
des assemblées  
de l'Académie  
royale des  
inscriptions  
depuis le  
samedy 15<sup>e</sup>  
novembre 1698  
jusqu'au  
samedy 5<sup>e</sup>  
septembre 1699**

1698.

**Liste des académiciens :**

M. de Pontchartrain, M. de Maurepas, M. l'abbé Bignon  
MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, de La Loubère Dacier  
M. l'abbé Tallemant, secrétaire  
M. Coytel pour les dessins.

**Du samedi 15 novembre<sup>79</sup>**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coytel.

Les assemblées ont recommencé au Louvre. M. l'abbé Tallemant avoit envoyé des billets selon la coutume.

M. l'abbé Bignon a dit que M. de Pontchartrain souhaitoit qu'on travaillast promptement à faire les devises ordinaires afin que les graveurs eussent plus de temps à perfectionner leur travail.

M. Despréaux avoit pensé pour le Trésor royal de faire connoistre la bonne foy avec laquelle le Roy, dès la première année de la paix, a commencé à rembourser quelques rentes créées durant la guerre et pour cela il proposoit de mettre, pour le Trésor royal, le soleil fondant un nuage qui se tourne en pluie avec ce mot : « *Accerpta rependit.* »

M. Despréaux a aussy proposé pour les Parties casuelles un chesne dont une grosse branche est tombée, avec ce mot : « *Firmat jactura ruentem.* » Ce chesne soulagé par la chute de cette branche en devient plus robuste et plus ferme. Celuy qui paye le droit annuel pour une petite somme qu'il donne se trouve asseuré de la propriété de son office.

M. Despréaux a aussy proposé pour l'extraordinaire des Guerres deux athlètes dans une lice avec ce mot : « *Sic ludit post proelia virtus.* »

Pour marquer le camp de Compiègne, M. Dacier a proposé un autre mot pour le mesme corps : « *Et ludus in armis.* »

M. Dacier pour les Parties casuelles, un homme qui met un grain d'encens dans un encensoir sur un

---

<sup>79</sup>. À compter de cette date, l'écriture des registres est d'une autre main.

1698.

autel, avec ce mot : « *Parco thure solutus.* » Un peu d'encens acquite le vœu de celui qui l'a fait ; une petite somme acquite la charge de l'officier.

Pour la Marine, un vaisseau, avec ce mot : « *Per ignotas commercia jungere terras.* » Pour signifier le commerce restably par la paix et les compagnies nouvelles pour les Indes orientales et occidentales.

La compagnie a approuvé ces devises. M. Coytel les doit dessiner.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 18 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coytel.

M. l'abbé Tallemant a dit que M. de Villacerf pressoit pour la devise des Bastimens. M. Charpentier a proposé pour les bastimens du Roy, le soleil dans une des maisons du zodiaque, avec ce mot : « *Fulgor ab hospite.* » Cette devise ayant déjà été prise pour les Bastimens, quoique le mot ayt quelque différence, on a cru qu'elle ne se devoit pas repropoter, ce qui a fait que M. Charpentier, pour employer le mot qui est très beau, a proposé de mettre pour corps un diamant mis en œuvre.

M. Renaudot sur le mesme sujet, Pallas qui met sa lance et ses armes sous un olivier, avec ce mot : « *Veteres revocabit artes* », pour faire connoistre que la paix va faire reflourir les arts plus que jamais. On a trouvé à propos d'y adjoûter encore la devise que M. Tallemant avoit proposé l'année dernière, Apollon sous un ombrage tenant sa lyre, avec ce mot : « *Habitarunt dii quoque sylvas* » pour dire qu'il n'est pas indigne du Roy d'aller quelquefois se délasser par les amusements du jardinage.

M. l'abbé Tallemant a proposé pour le Trésor royal le soleil qui a écarté les nuages, avec ce mot : « *Jam cuncta serenat* », le soleil, après une tempeste, rend le calme par la fécondité de ses rayons ; le Roy, après la guerre, s'occupe déjà à redonner l'abondance dans son royaume.

Sur le mesme sujet, l'arc-en-ciel, avec ce mot de Virgile : « *Nec vana fides* » ; on peut s'asseûrer en voyant l'arc-en-ciel de la parole de Dieu ; la parole

du Roy est seüre et il l'a tenue exactement à ses sujets.

M. Charpentier a proposé pour les Parties casuelles une goutte de rosée qui tombe dans une coquille où se forme une perle, avec ce mot : « *Coeleste donum.* » Le droit annuel est un présent du Ruy comme la perle est un présent du ciel.

Pour l'extraordinaire des Guerres, deux chevaliers armés de toutes pièces, courants l'un contre l'autre dans une carrière, avec ce mot : « *Falsa formidine ludunt* », pour le camp de Compiègne.

Pour le Trésor royal un arbre chargé de fruits, avec ce mot : « *Non spem delusit.* » Cet arbre n'a point trop l'espérance de ceux qui l'ont cultivé. Le Roy, par l'exactitude de sa parole, a respecté l'attente de ses sujets.

M. l'abbé Renaudot a proposé pour l'extraordinaire des Guerres un cirque à l'antique avec ce mot : « *Quaeruntur seria ludo* » pour le camp de Compiègne.

Pour les galères les vaisseaux d'Énée changés en nymphes, avec ce mot : « *Amant qui timere* », pour faire connoître que les galères du Roy qui avoient esté si redoutables pendant la guerre avoient esté l'ornement et l'amour de la mer Méditerranée et dans tous les ports où elles ont esté. Cette pensée a paru très belle, mais le mot a semblé obscur et on a résolu d'en chercher quelque autre pour conserver cette pensée.

M. de Turreil a proposé pour le Trésor royal un champ couvert d'espics, avec ce mot : « *Fidisse juvat* » pour marquer la fidélité de la parole du Roy.

Pour l'extraordinaire des Guerres un athlète qui promène son fils dans l'arène, avec ce mot de Virgile : « *Hae tibi erunt artes* », pour le camp de Compiègne où le Roy enseignoit à m<sup>gr</sup> le duc de Bourgogne l'art de commander les armées.

Sur le mesme sujet, une aigle qui présente ses petits aux rayons du soleil, avec ce mot de Claudien : « *Flammas jubet ore pati.* »

M. Racine a proposé sur le mesme sujet Énée qui mène son fils Ascagne dans le camp, avec ce mot de Virgile : « *Disce puer* », pour marquer les instructions militaires du Roy à son fils.

Toutes ces devises ont esté approuvées et M. Coypel a promis de les dessiner pour la prochaine assemblée.

1698.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du samedi 22 novembre**

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté les devises dessinées.

M. l'abbé Tallemant a dit que M. de Villacerf luy avoit temoigné par une lettre qu'il serait bien aise d'avoir encore quelques devises, outre les trois qui luy avoient esté envoyées, parce que celles du diamant et de l'Apollon avoient desjà esté proposées. M. Renaudot en avoit heureusement pensée une pour les Bastimens. Un essaim d'abeilles autour d'une ruche, avec ce mot : « *Exercet sub sole labor.* » Ces abeilles travailloient avec plus d'empressement quand le soleil darde ses rayons sur leur ruche ; les ouvriers des Bastimens travaillent avec plus d'ardeur et avec plus d'adresse sous les ordres et en la présence du Roy. M. l'abbé Tallemant s'est chargé d'envoyer cette devise qui a paru belle.

M. l'abbé Renaudot a aussy proposé pour l'extraordinaire des Guerres un Hercule qui se repose appuyé sur ses armes, avec ce mot : « *Nec pace minor* », pour faire connoistre que le Roy n'est pas moins redoutable durant la paix que durant la guerre.

M. l'abbé Tallemant pour la Marine le soleil, avec ce mot : « *Quae regio nostra non lumina plena !* », pour marquer que les vaisseaux du Roy ont esté cueillir des lauriers en toutes les régions du monde.

M. Turreil sur le mesme sujet un vaisseau qui vogue à pleines voiles, avec ce mot de Properce en parlant du vaisseau d'Auguste à la bataille d'Actium : « *Plenis, Jovis omine, velis* », pour faire connoistre la puissance souveraine du Roy sur la mer.

M. Dacier avec le mesme corps ces autres mots : « *Nova in commercia.* »

M. de Turreil pour l'extraordinaire des Guerres une aigle qui présente trois aiglons aux rayons du soleil, avec ce mot : « *Ad solem et praelia* » ou bien « *Gaudet genuisse pares* », pour le camp de Compiègne.

1698.

Sur le mesme sujet, un lion et trois lionceaux, avec ce mot : « *Animis audacibus implet.* »

M. Charpentier pour l'ordinaire des Guerres un foudre, avec ce mot : « *Eminet, non imminet.* » La foudre ne menace pas tousjours la terre ; les troupes du Roy, si redoutables, cessent d'effrayer ses voisins.

Pour la Ville de Paris, un navire, avec ce mot : « *Aemula coelestis.* » La (*sic*) navire Argo, si fameuse et qui a esté placée dans le ciel, suivant la fable, n'est pas plus considérable, ny plus fameuse que celle qui est le symbole de la Ville de Paris sous le gouvernement du Roy.

M. Dacier sur le mesme sujet, un navire avec toutes ses voiles et le soleil qui darde ses rayons, avec ce mot de Virg. *Aen. V<sup>e</sup>* : « *Ventosque aspirat eunti* », ce qui fait connoître que c'est le Roy dont elle tire tout son bonheur.

M. l'abbé Renaudot pour le Trésor royal, la France qui respand les fruits et les fleurs d'une corne d'Abondance, avec ce mot : « *In medium quaesita reponit* », pour marquer la bonté et la libéralité du Roy qui respand sur ses sujets tous les tributs qu'ils luy apportent.

Toutes ces devises ont esté approuvées et M. Coppel les doit dessiner.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 25 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coppel.

M. Coppel a apporté les devises dessinées.

M. l'abbé Tallemant a dit que M. de Villacerf a choisy pour la devise de cette année pour les Bastimens, Pallas qui met sa lance et ses armes sous un olivier, avec ce mot d'Horace *Carm. Lib. 4<sup>e</sup> Od. 15<sup>e</sup>* : « *Veteres revocabit artes.* »

M. Dacier a proposé pour l'ordinaire des Guerres une colonne où l'on a attaché des arcs et des flèches, avec ce mot : « *Positi sed timendi* », pour faire entendre que le Roy a quitté ses armes, mais que ses armes ne laissent pas d'estre tousjours redoutables.

M. l'abbé Tallemant sur le mesme sujet, la massue d'Hercules qui, selon la fable, a poussé des branches, avec ce mot : « *Nec metuenda minus.* »

M. l'abbé Tallemant a aussy proposé pour les Parties casuelles un pélican qui se pique pour nourrir ses petits, avec ce mot : « *Servandae prolis amore.* » L'officier qui paye le droit annuel se saigne, pour ainsy dire, afin de conserver son office à ses enfans.

Il a aussy proposé pour les galères Neptune qui chasse les vents et qui les oblige à se retirer dans leurs cavernes, avec ce mot : « *In tristes abigit scopulos* », pour faire entendre que les galères du Roy nettoient la mer de corsaires qui sont représentés par les vents, lesquels troublent la mer.

M. Despréaux sur le mesme sujet une aigle qui enlève un oiseau de proie, avec ce mot : « *Terror praedonibus.* »

M. Dacier sur le mesme sujet un triton qui sonne de sa conque, avec ce mot : « *Et pacare metu mare* », ce qui signifie tousjours la chasse des corsaires.

M. Charpentier pour M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, un bouton de rose, avec ce mot : « *Quantos mox fundet odores.* »

M. de Turreil sur le mesme sujet un miroir ardent, avec ce mot : « *Quantus cum sole nitior !* », pour marquer le soin que le Roy prend de l'éducation de cette princesse.

M. l'abbé Tallemant sur le mesme sujet l'estoille de Vénus et le soleil qui paroist sur l'horizon, avec ce mot : « *Propiori lumine fulget* », l'estoille de Vénus qui ne s'esloigne jamais du soleil en tire un éclat plus brillant que les autres estoilles. M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne que le Roy prend soin d'élever en reçoit un éclat sans pareil.

M. Dacier sur le mesme sujet deux tourterelles sur un myrthe, avec ce mot : « *Amant, amantur.* »

M. Racine sur le mesme sujet un bouton de rose sur lequel le soleil darde ses rayons, avec ce mot : « *Firmat sol* », ce qui est tiré de...

M. de Turreil encore sur le mesme sujet l'estoille de Vénus, avec ce mot d'Ovide : « *Quos debet mundo, praebet mihi* », pour dire que le Roy partage ses soins entre son royaume et cette jeune princesse.



1698.

M. Despréaux sur le mesme sujet une vigne vierge qui est autour d'un laurier, avec ce mot : « *Lauros partitur adhaerens* » pour faire connoistre que l'attachement de cette princesse au Roy luy attirera toute sorte de grandeur et de gloire.

Toutes ces devises ont esté approuvées et M. Coypel les doit dessiner promptement afin que M. l'abbé Tallemant les remette toutes à M. l'abbé Bignon pour avoir le choix de M. de Pontchartrain et de M. de Maurepas.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 29 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despraux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a dit que M. de Pontchartrain avoit esté très content de l'abondance et de la beauté des devises et qu'il falloit garder pour d'autres années celles qui n'estoient pas employées. Voicy celles qui ont esté choisies :

- pour le Trésor royal [dessin], un arbre chargé de fruits, avec le mot : « *Non sepm delusit* »

- pour les Parties casuelles [dessin], un pélican qui se pique pour nourrir ses petits, avec ce mot : « *Servandae prolis amore* »

- pour la Marine [dessin], un vaisseau voguant en pleine mer, avec ce mot : « *Nova commercia* »

- à l'égard de celle des galères, M. l'abbé Bignon a dit que la pensée des vaisseaux d'Énée changés en nymphes plaisoit extrêmement à M. de Pontchartrain, mais que le mot estoit un peu obscur. M. de Tourreil et M. l'abbé Tallemant ont proposé sur-le-champ chacun un mot au lieu de « *Amant qui timuere*. » M. de Tourreil « *Terrori succedit amor* », M. l'abbé Tallemant : « *Terror mutatur amore*. » Ces deux mots ont paru mieux expliquer la devise. M. l'abbé Bignon s'est chargé de les envoyer dès le soir mesme à M. de Pontchartrain pour sçavoir son sentiment.

- la devise du bouton de rose, avec le mot « *Firmat sol* » pour M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne plaisoit aussy à M. de Pontchartrain, mais il souhaitoit que l'on pust joindre encore un mot à « *firmat*. » M. Racine qui avoit fait la devise a trouvé

1698.

le mot à l'instant : « *Firmat et ornat* », sans mettre « *sol* » qui est inutile. La compagnie a approuvé ce mot et M. l'abbé Bignon s'est aussy chargé de l'envoyer à M. de Pontchartrain.

- M. l'abbé Tallemant a dit qu'il avoit appris le choix de M. de Barbezieux pour l'extraordinaire des Guerres. Il avoit choisy [dessin] Hercules qui s'appuye sur sa massue, avec ce mot : « *Nec pace minor.* »

- Pour l'ordinaire des Guerres [dessin] une colonne à laquelle on a attaché des arcs et des flèches avec le mot : « *Positi, sed timendi* »

- M. l'abbé Bignon a dit que M. le prévost des Marchands avoit choisi pour la Ville [dessin] un vaisseau sur lequel le soleil darde ses rayons, avec le mot : « *Ventosque aspirat eunti* »

M. l'abbé Bignon a rapporté les dernières médailles faites par la compagnie et qui luy avoient esté mises entre les mains. M. de Pontchartrain les avoit approuvées. Une seule chose luy avoit fait peine dans l'exergue de la médaille sur la réception du roy d'Angleterre en France. On avoit mis : « *Jacobus Magnae Britanniae rex, cum regina conjuge et principe Walliae in Gallia receptus.* » Il croyait nécessaire de marquer que le prince de Gales estoit le fils du roy, mais on a prié M. l'abbé Bignon de luy faire remarquer que cette inscription estoit desjà bien longue et que nommant le prince de Gales, c'est dire nécessairement le fils aîné du roy d'Angleterre, comme le dauphin est le fils aîné du roy de France.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 2 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a dit que M. de Pontchartrain avoit approuvé pour les galères [dessin] les vaisseaux d'Énée changés en nymphes, avec ce mot : « *Terrori succedit amor.* »

Pour M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne [dessin] un bouton de rose sur lequel le soleil darde ses rayons, avec le mot : « *Firmat et ornat.* »

1698.

M. l'abbé Bignon a dit aussy que M. de Pontchartrain trouvoit à propos de mettre quelque chose à l'exergue de la médaille sur ce que la France a résisté seule, pendant dix ans, à toutes les puissances de l'Europe, sans recevoir aucun dommage. On avoit résolu dans la compagnie de se contenter de la légende : « *Gallia invicta* » et de ne mettre à l'exergue que la datte de l'année de la paix, mais sur l'avis de M. de Pontchartrain, MM. ont jugé qu'effectivement une inscription à l'exergue rendroit la médaille moins obscure et ils ont promis d'y penser.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 6 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coppel.

On a parlé de l'inscription pour mettre à l'exergue de la médaille « *Gallia invicta*. » M. Racine croyoit qu'il estoit nécessaire de faire connoistre que toute l'Europe armée environnoit la France et l'attaquoit et que, néanmoins, elle a toujours esté victorieuse et pour cela il proposoit : « *Tota Europa per decennium circum fremente*. » Le mot paroissoit beau, mais un peu trop fort. On croyoit que l'on devoit seulement parler du bonheur des armes du Roy pendant toute la guerre et que cela suffiroit, puisque toutes les autres médailles parlent assés de tous les ennemis alliés contre la France. Sur cela on a proposé plusieurs mots différents, mais on s'est arrêté à ces deux : « *Decennali bello prospere gesto* » ou bien « *Bello per decennium feliciter gesto*. » Ces inscriptions ont paru nobles et simples et la compagnie a cru que c'estoit dans ce sens-là qu'on devoit s'expliquer. M. l'abbé Bignon s'est chargé de sçavoir là-dessus le sentiment de M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Tallemant a dit qu'on devoit songer aux nouveaux sujets de médailles depuis la paix et qu'il en restoit encore un qui méritoit bien l'attention de la compagnie, c'est le soin que le Roy a eu de conserver par le traité de Ryswick l'exercice de la religion catholique dans les villes d'Allemagne qu'il a rendues. MM. ont promis d'y penser. Pour

1698.

cette année on n'a trouvé que le camp de Compiègne que le Roy a fait exprès pour commencer à former à la guerre les princes, ses petits-enfants. On en parlera aux premières assemblées.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardi 9 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel M. Despréaux s'estoit excusé sur quelques affaires.

M. l'abbé Tallemant a montré à la compagnie les différents plans de Rochefort afin de choisir celui qu'on jugeroit le plus convenable pour y mettre le Neptune, suivant ce qui a été arrêté dans la compagnie et approuvé par M. de Pontchartrain. Entre trois ou quatre, on en a choisi un où est la rivière de Charante dans laquelle la mer monte et on y placera Neptune, avec le mot : « *Receptus terra Neptunus* », la ville et le port sont en esloignement. M. Coypel s'est chargé de dessiner le Neptune.

Comme on n'avoit pas encore les plans de Brest, de Toulon et de Marseille et que cela empeschoit que les médailles s'achevassent, M. l'abbé Tallemant en a donné un mémoire à M. l'abbé Bignon pour faire souvenir M. de Maurepas d'en écrire à MM. les intendants.

Il restoit encore la légende de la médaille de Toulon qui n'estoit pas résolue. Le type estoit arrêté et on avoit jugé à propos d'y mettre Minerve, mais on n'avoit pu s'accorder sur la légende. On avoit proposé : « *Minerva militaris, Minerva maritima, Minerva servatrix, Hospita puppibus, Minerva custos.* » M. Dacier a encore insisté sur *Minerva custos*, soutenant que ce mot de *custos* est employé dans les médailles antiques et qu'il convient très bien et puisque Toulon est un des ports les plus seurs de la Méditerranée et la meilleure rade de toute la coste, après avoir bien débattu toutes les différentes raisons, enfin la compagnie s'est tenue à *Minerva custos* et M. l'abbé Bignon s'est chargé de sçavoir le sentiment de M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 13 décembre

1698.

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur les récompenses données aux matelots et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le Roy a tousjours pris un soin particulier de la Marine pour la guerre et pour le commerce ; non seulement il a fait dans tous les ports des établissemens pour l'instruction des officiers et plusieurs règlemens qui ont mis l'ordre dans tout ce qui regarde la navigation ; il a aussy donné des récompenses considérables à tous ceux qui se sont distingués par leur valeur et par leur habileté et pour jetter encore davantage l'émulation parmi les pilotes et parmi les matelots, il a donné ordre qu'on frappast une médaille pour estre distribuée à ceux qui se sont le plus signalés et qu'ils portent comme une marque publique et honorable de la satisfaction que S. M. a de leurs services. Le Roy, dans cette médaille, est représenté assis sur une poupe de vaisseau ; un pilote s'avance respectueusement pour recevoir une médaille dont il plaist à S. M. de l'honorer ; les mots de la légende : « *Virtuti nauticae praemia data* » signifient récompenses données au mérite et à l'habileté dans l'art de la navigation ; à l'exergue il y a la date de l'année où cette médaille a commencé d'estre distribuée. 1692.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du mardy 16 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a dit que l'on devoit songer à la médaille de la prise d'Ath puisque celle qui avoit esté proposée à M. de Pontchartrain, dont la légende estoit : « *Hercules pacator* » n'avoit pas paru convenable. M. de Tourreil proposoit d'exprimer que la prise de cette ville estoit un aiguillon pour obliger les ennemis à la paix. Là-dessus, M. Dacier disoit qu'on pouvoit mettre pour type un trophée et pour légende : « *Pax properata*. « Le type n'a pas d'abord paru bon pour une prise de ville parce que, disoit-on, les trophées sont pour

1698.

quelque victoire remportée et sont pour cela mesme formés des dépouilles des ennemis vaincus, avec l'inscription : « *De Caldeis, de Germanis, de Judaeis, de Britannis, supple, spolia reportata.* » À cela M. l'abbé Tallemant a dit qu'il y a dans l'antique des exemples qui justifient de mettre un trophée pour une ville, puisqu'on voit une médaille sur la prise de Privernum où il y a un quadriges, ce qui marque un triomphe et paroist encore plus fort qu'un trophée. On a trouvé encore plus à redire à la légende : « *Pax properata* » parce que ces paroles pouvoient faire entendre que la paix a esté faite à la haste. On jugeoit plus à propos, sans parler de la paix qui a suivy de près cette conquête, de faire connoistre simplement que la prise de cette ville estoit aux ennemis un grand pays propre à faire subsister leurs armées et rendoient les François maistres de la Denre, ce qui leur ouvroit un grand pays pour faire subsister les troupes. M. Dacier, sur-le-champ, a proposé pour cela de représenter le fleuve de la Tenre ou Denre et un soldat qui luy présente un estandard françois, la ville d'Ath en esloignement sur le cours du fleuve et pour légende : « *Tenera Gallis patens* » ; à l'exergue : « *Atha capta.* » Le type et l'inscription ont eu l'approbation de toute la compagnie. M. Coypel doit faire le dessin pour estre ensuite monstré à M. de Pontchartrain.

Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

#### Du samedi 20 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la conquête de la Savoye et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le duc de Savoye qui avoit tant de sujets de demeurer attaché à la France, estant devenu suspect au Roy par les intelligences qu'il avoit avec le prince d'Orange et avec la maison d'Autriche, S. M. voulut s'asseürer de sa sincérité et pour cela luy demanda quelques places de seüreté dans le Piedmont et de pouvoir mettre garnison françoise dans la citadelle de Turin. Ce prince qui avoit desjà pris ses mesures avec tous les confédérés refusa les propositions que le Roy lui

1698.

fit faire et se rangea ouvertement de leur parti. Aussytost, le s<sup>r</sup> de Catinat eut ordre de s'emparer de la Savoye ; toutes les villes hors Monsmélian ouvrirent leurs portes ; Chamberry, capitale de cette province presta serment de fidélité au Roy et tout fut soumis en peu de jours. C'est le sujet de cette médaille. La Savoye y est représentée sous la figure d'une femme assise aux pieds des montagnes et des rochers dont son pays est rempli ; elle est en posture d'une personne soumise et humiliée. Les mots de la légende : « *Sabaudia in provinciam redacta* » signifient la Savoye devenue une des provinces de France ; à l'exergue est la date 1690.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

**Du mardy 23 décembre**

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a dit que M. de Maurepas demandoit une devise pour la compagnie nouvellement formée pour le commerce de l'isle de Saint-Domingue en Amérique. Cette compagnie avoit desjà ses armoiries composées de deux vaisseaux en champ et un soleil en chef ; pour supports, deux nègres parce que les nègres font une des principales parties de ce commerce-là pour travailler dans l'isle aux cannes de sucre, au tabac, etc. Comme l'Académie n'estoit pas encore bien instruite de l'intention de M. de Maurepas et qu'on ne sçavoit pas mesme s'il falloit une devise ou simplement un mot pour mettre en haut des armoiries, on a chargé M. l'abbé Tallemant de sçavoir plus précisément ce que souhaitait M. de Maurepas afin d'y travailler incontinent après les festes.

La compagnie s'est séparée à cause des festes, selon la coutume, pour se rassembler le samedi 10 janvier 1699.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

